

BM&A

ERNST & YOUNG et Autres

Parrot

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

BM&A
11, rue de Laborde
75008 Paris cedex
S.A.S. au capital de € 1 200 000

348 461 443 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Parrot

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société Parrot,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Parrot relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

■ Dépréciation des stocks

Risque identifié	Notre réponse
<p>Les stocks de produits finis figurent au bilan consolidé au 31 décembre 2020 pour un montant brut de M€ 18 et un montant net de M€ 10,2.</p> <p>Comme indiqué dans le paragraphe « Stocks » de la note 3 « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes consolidés, les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente net estimé pour la période subséquente par plateformes de distribution (EMEA, Amériques, Asie) diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.</p> <p>Plus spécifiquement, les produits en fin de vie et les produits retournés et abîmés sont intégralement dépréciés.</p> <p>Les produits en état de vente font, quant à eux, l'objet d'une dépréciation statistique au cas par cas dite de rotation lente.</p>	<p>Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses retenues par la direction pour déterminer la provision ramenant le stock à la valeur nette de réalisation.</p> <p>Nous avons :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ pris connaissance des procédures mises en place au sein de votre groupe pour identifier les articles dont la valeur de réalisation serait inférieure à leur coût unitaire moyen pondéré ;▶ pris connaissance des procédures et des contrôles mis en place pour identifier les articles détériorés ou présentant des dysfonctionnements ;▶ comparé par sondages le coût des articles en stock aux prix de vente nets futurs retenus par la direction pour le budget 2021 arrêté lors du conseil d'administration du 17 mars 2021, afin d'analyser l'évaluation du montant de la dépréciation ;▶ rapproché la méthodologie de calcul de la provision pour rotation lente avec la méthode statistique définie par le groupe ;

Le succès des produits du groupe, en particulier dans les activités grand public, dépend de la capacité du groupe à proposer des produits innovants en adéquation avec les attentes des consommateurs. L'acceptation par le marché des nouveaux produits est déterminante pour la fixation du prix de vente. En cas d'inadéquation de l'offre du groupe à la demande du marché, il existe un risque que la valeur nette de réalisation de ces produits soit inférieure à leur coût. Une erreur dans l'appréciation de la valeur nette de réalisation des produits conduirait à une erreur dans l'évaluation des provisions pour dépréciation des stocks.

Nous avons donc considéré ce sujet comme un point clé de l'audit car les prix de vente net estimés pour la période subséquente évoqués ci-dessus et les éventuelles provisions qui en découlent sont par nature dépendants d'hypothèses, estimations ou appréciations du groupe sur le niveau de prix auxquels celui-ci a la capacité d'écouler son stock.

- ▶ analysé les perspectives d'écoulement estimées par la direction au regard des réalisations historiques et du budget afin d'apprécier la cohérence des montants de dépréciation qui en découlent.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans le rapport sur la gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

- Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Parrot par vos assemblées générales du 13 juin 2019 pour le cabinet BM&A et du 6 juin 2012 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2020, le cabinet BM&A était dans la deuxième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la neuvième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 14 avril 2021

Les Commissaires aux Comptes

BM&A

ERNST & YOUNG et Autres



Marie Cécile Moinier



Eric Seyvos

Pierre Bourgeois

COMPTES CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31/12/2020

Groupe Parrot

Parrot[®]

Table des matières

1.1. États financiers consolidés du Groupe Parrot	4
1.1.1. Compte de résultat consolidé	4
1.1.2. État du résultat global.....	5
1.1.3. État de la situation financière	5
1.1.4. Tableau des flux de trésorerie consolidés.....	7
1.1.5. Tableau de variation des capitaux propres consolidés.....	9
1.2. Notes annexes	10
1.2.1 Note 1 – La Société	10
1.2.2. Note 2 – Évènements significatifs de la période	10
1.2.3. Note 3 – Règles et Méthodes comptables	10
1.2.4 Note 4 – Périmètre de consolidation.....	22
1.2.5 Note 5 – Informations sectorielles	25
1.2.6. Note 6 - Analyse des ventes.....	26
1.2.7. Note 7 – Charges opérationnelles par nature	26
1.2.8. Note 8 – Autres charges et produits opérationnels	27
1.2.9. Note 9 – Résultat Financier	27
1.2.10. Note 10 – Impôts	27
1.2.11 Note 11 – Écarts d’acquisition.....	28
1.2.12. Note 12 – Immobilisations incorporelles	29
1.2.13. Note 13 – Transactions entre actionnaires	30
1.2.14. Note 14 – Immobilisations corporelles.....	30
1.2.15. Note 15 – Droits d’utilisation : impacts IFRS 16	31
1.2.16. Note 16 – Actifs financiers non courants	32
1.2.17. Note 17 – Entreprises mises en équivalence	33
1.2.18. Note 18 – Impôts différés	34
1.2.19. Note 19 – Stocks.....	35
1.2.20. Note 20 – Créances clients.....	35
1.2.21. Note 21 – Créances diverses	35
1.2.22. Note 22 – Créances d’impôts	35
1.2.23. Note 23 – Dette financière nette.....	35
1.2.24. Note 24 – Actifs et passifs destinés à être cédés.....	35
1.2.25. Note 25 – Capitaux propres	36
1.2.26. Note 26 – Dettes financières.....	39
1.2.27. Note 27 – Résultat par action.....	39
1.2.28. Note 28 – Participations ne donnant pas le contrôle	40
1.2.29. Note 29 – Provisions pour retraites et engagements assimilés	40
1.2.30. Note 30 – Autres provisions non courantes.....	41

1.2.31. Note 31 - Provisions courantes	41
1.2.32. Note 32 – Dettes fournisseurs, dette d'impôt courant, autres dettes courantes et non courantes....	42
1.2.33. Note 33 – Instruments financiers	43
1.2.34. Note 34 – Risques de marché.....	45
1.2.35. Note 35 – Rémunération des dirigeants	48
1.2.36. Note 36 – Parties liées	48
1.2.37. Note 37 – Engagements donnés ou reçus.....	48
1.2.38. Note 38 – Honoraires des Commissaires aux comptes.....	49
1.2.39. Note 39 – Évènements postérieurs à la clôture de l'exercice.....	49

1.1. États financiers consolidés du Groupe Parrot

1.1.1. Compte de résultat consolidé

En milliers d'euros	Note n°	12/31/20	12/31/19
Chiffre d'affaires	6	57 270	76 058
Coût des ventes		(17 044)	(27 599)
Marge Brute		40 227	48 459
<i>Marge brute en % du chiffre d'affaires</i>		70,2%	63,7%
Frais de recherche et de développement		(40 224)	(35 224)
en % du chiffre d'affaires		-70,2%	-46,3%
Frais commerciaux		(16 264)	(21 670)
en % du chiffre d'affaires		-28,4%	-28,5%
Frais généraux		(13 628)	(13 443)
en % du chiffre d'affaires		-23,8%	-17,7%
Production / Qualité		(6 130)	(6 558)
en % du chiffre d'affaires		-10,7%	-8,6%
Résultat opérationnel courant		(36 019)	(28 437)
<i>Résultat opérationnel courant en % du chiffre d'affaires</i>		-62,9%	-37,4%
Autres produits et charges opérationnels	8	453	1 047
Résultat opérationnel		(35 567)	(27 389)
<i>Résultat opérationnel en % du chiffre d'affaires</i>		-62,1%	-36,0%
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	9	13	16
Coût de l'endettement financier brut	9	(257)	(339)
Coût de l'endettement financier net	9	(245)	(323)
Autres produits et charges financiers	9	(1 990)	(784)
Résultat financier		(2 234)	(1 107)
Quote-part du résultat dans les entreprises MEE	17	(384)	(630)
Impôt	10	(257)	(423)
Résultat Net		(38 442)	(29 550)
Part du Groupe		(38 381)	(29 550)
<i>Résultat Net - part du groupe en % du chiffre d'affaires</i>		-67,0%	-38,9%
Participations ne donnant pas le contrôle		(61)	(1)

	Note n°	12/31/20	12/31/19
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires		30 174 981	30 174 681
Résultat net de base par action (en euros)	27	-1,26	-0,98
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (dilué)		30 174 981	30 174 681
Résultat net dilué par action (en euros)	27	-1,26	-0,98

1.1.2. État du résultat global

En milliers d'euros	12/31/20	12/31/19
Résultat net de la période	(38 442)	(29 550)
Écarts de conversion	(1 579)	729
Var. de valeur des instruments dérivés de couverture	-	
Var. des écarts actuariels concernant les engagements envers le personnel	14	26
Impôts	-	
Autres éléments du résultat global	(1 565)	755
- non recyclables ultérieurement en Résultat Net	14	26
- recyclables ultérieurement en Résultat Net	(1 579)	729
Résultat global de la période	(40 007)	(28 795)
Part du Groupe	(39 951)	(28 816)
Participations ne donnant pas le contrôle	(56)	21

1.1.3. État de la situation financière

Actif (En milliers d'euros)	Note n°	12/31/20	12/31/19
Actifs non courants		21 009	20 910
Écarts d'acquisition	11	(0)	(0)
Autres immobilisations incorporelles	12	418	361
Immobilisations corporelles	14	2 285	2 207
Droit d'utilisation	15	5 934	6 622
Partici. dans les entreprises mises en équivalence	17	4 967	5 564
Actifs financiers	16	6 475	4 371
Créances de loyers non courantes	15	718	1 570
Impôts différés actifs		213	216
Actifs courants		124 410	168 168
Stocks	19	10 173	13 315
Créances clients	20	5 994	10 304
Créances d'impôts	22	7 644	6 024
Créances diverses	21	9 147	11 158
Créances de loyers courantes	15	745	749
Trésorerie et équivalents de trésorerie	23	87 992	126 618
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	24	2 716	-
Total Actif		145 419	189 078

Capitaux propres et passif (En milliers d'euros)	Note n°	12/31/20	12/31/19
Capitaux propres		99 660	139 239
Capital social	25	4 599	4 599
Primes d'émission et d'apport		331 690	331 678
Réserves hors résultat de la période		(203 975)	(174 316)
Résultat de la période - part du groupe		(38 381)	(29 550)
Écarts de conversion		5 245	6 288
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Parrot SA		99 177	138 700
Participations ne donnant pas le contrôle	28	483	539
Passifs non courants		10 616	10 949
Dettes financières non courantes	26	1 762	1 511
Dettes de loyers non courantes	15	4 099	5 725
Provisions pour retraites et engagements assimilés	29	1 251	871
Impôts différés passifs	18	27	44
Autres provisions non courantes	30	111	149
Autres dettes non courantes	32	3 365	2 649
Passifs courants		35 143	38 891
Dettes financières courantes	26	729	-
Dettes de loyers courantes	15	3 474	3 427
Provisions courantes	31	3 853	5 189
Dettes fournisseurs	32	11 930	16 258
Dettes d'impôt courant	32	109	46
Autres dettes courantes	32	13 494	13 971
Passifs classés comme détenus en vue de la vente		1 554	-
Total Capitaux Propres et Passif		145 419	189 078

1.1.4. Tableau des flux de trésorerie consolidés

En milliers d'euros	12/31/20	12/31/19
Flux opérationnel		
Résultat de la période	(38 442)	(29 550)
Resultat net attribuable aux propriétaires de la Société	(38 381)	(29 549)
Participations de donnant pas le contrôle	(61)	(1)
Quote part du résultat des sociétés mises en équivalence	384	630
Amortissements et dépréciations	3 732	(7 388)
Plus et moins values de cessions	285	1 046
Charges d'impôts	257	423
Coût des paiements fondés sur des actions	1 125	1 459
Coût de l'endettement financier net	245	323
Capacité d'Autofinancement opérationnelle avant coût de l'endettement financier net et impôt	(32 414)	(33 057)
Variation du besoin en fonds de roulement	2 518	4 021
Impôt payé	(192)	(474)
Tréso; provenant des activités opérationnelles (A)	(30 088)	(29 510)
Flux d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(2 075)	(1 370)
Acquisitions de filiales, nettes de la trésorerie acquise	-	(990)
Acquisitions d'actifs financiers	(2 285)	(522)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	120	147
Cessions de filiales nettes de la trésorerie cédée	(391)	-
Cessions de participations dans les entreprises mises en équivalence	-	-
Cessions d'actifs financiers	847	939
Tréso; utilisée par les opérations d'investissement (B)	(3 785)	(1 795)
Flux de financement		
Apports en fonds propres	11	0
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	1 682	0
Trésorerie placée à + 3 mois	-	18
Coût de l'endettement financier net	(245)	(323)
Remboursement de dettes financières à court terme (nets)	(4 242)	(3 997)
Ventes / (Achats) d'actions propres	-	24
Tréso; utilisée par les opérations de financement (C)	(2 794)	(4 278)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE (D = A+B+C)	(36 667)	(35 583)
Incidence de la variation des cours des devises	(1 142)	744
Incidence des changements de principes comptables (Reclassement IFRS 5)	(818)	-
TRÉSORERIE ET EQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE LA PÉRIODE	126 618	161 457
TRÉSORERIE ET EQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE	87 992	126 618

Le tableau ci-dessous détaille les variations du BFR présenté dans le TFT au 31 décembre 2020. Les postes significatifs sont ensuite réconciliés individuellement dans les notes/tableaux de passages ci-après.

Le détail de la variation du besoin en fonds de roulement, issu du tableau des flux de trésorerie, est présenté ci-dessous :

En milliers d'euros	12/31/20
Variation du besoin en fonds de roulement	2 518
Incidence de la var. des stocks et en cours (A)	2 157
Incidence de la var. des clients & créances diverses (B)	5 860
Incidence de la var. des fournisseurs & autres dettes (C)	(3 873)
Créances et dettes fiscales (D)	(1 626)

(a) La variation des stocks et en-cours est en lecture directe (cf. "Note 19 – Stocks").

(b) La variation des clients et autres débiteurs est présentée ci-dessous.

En milliers d'euros	12/31/19	Variation	12/31/20
Clients	12 108	(4 919)	7 189
Dépréciation des clients	(1 805)	609	(1 195)
Total créances clients (E)	10 304	(4 310)	5 994

En milliers d'euros	12/31/19	Variation	12/31/20
Créances de TVA	6 580	(742)	5 838
Charges constatées d'avance	1 547	(519)	1 028
Débiteurs divers	2 266	(1 067)	1 200
Créances de loyers courantes	749	(4)	745
Avances et acomptes versés	752	260	1 012
Créances sociales	13	56	69
Total créances diverses (F)	11 907	(2 015)	9 892

La réconciliation du BFR sur les postes clients et autres débiteurs est présentée ci-dessous.

En milliers d'euro,	Variation
Incidence de la var. des clients & autres débiteurs issue du TFT	5 860
Total créances clients	(4 310)
Total créances diverses	(2 015)
Réconciliation du BFR (B + E + F)	(465)

L'écart de -0,5 M€ entre la variation des clients et autres débiteurs et la variation du BFR s'explique principalement par des écarts de conversion pour -0,3 M€, des reclassements IFRS 5 pour -0,3 M€ et des reclassements issus des comptes sociaux pour +0,2 M€

(c) La variation des fournisseurs et autres créditeurs est présentée ci-dessous (cf. "Note 31 - Dettes fournisseurs, dette d'impôt courant, autres dettes courantes et non courantes" pour les éléments hors BFR) :

En milliers d'euros	12/31/19	Variation	12/31/20
Fournisseurs	16 258	(4 327)	11 930
Total fournisseurs (G)	16 258	(4 327)	11 930

En milliers d'euros	12/31/19	Variation	12/31/20
Avoirs à émettre	1 055	(605)	450
Dettes fiscales et sociales	9 043	757	9 800
Avances et acomptes reçus sur commandes	1 051	450	1 501
Autres dettes	2 822	(1 080)	1 742
Total autres dettes (H)	13 971	(477)	13 494

La réconciliation du BFR sur les postes fournisseurs et autres créditeurs est présentée ci-dessous.

En milliers d'euros	Variation
Incidence de la var. des fournisseurs & autres créditeurs	(3 873)
Total fournisseurs	(4 327)
Total autres dettes	(477)
Réconciliation du BFR (C - G - H)	931

L'écart de 0,9 M€ entre la variation des fournisseurs et autres créditeurs et la variation du BFR s'explique à hauteur de 0,5 M€ par les écarts de conversion et par des reclassements IFRS 5 pour 0,4 M€.

(D) La variation de (1,6) M€ correspond au reclassement de l'impôt payé sur la période.

1.1.5. Tableau de variation des capitaux propres consolidés

En milliers d'euros	Capital	Primes d'émission et d'apport	Écarts de conv.	Actions Propres	Réserves conso. Groupe	Total Capitaux Propres	Intérêts mino.	Total
Situation à fin décembre 2018	4 599	331 678	5 862	(7 868)	(169 760)	164 512	(1 643)	162 870
Résultat net de la période	-	-	-	-	(29 550)	(29 550)	(1)	(29 550)
Autres éléments du résultat global	-	-	707	-	26	732	22	755
Résultat global	-	-	707	-	(29 524)	(28 818)	21	(28 795)
Annulation d'actions propres	-	-	-	3 190	(3 166)	24	-	24
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	1 612	1 612	-	1 612
Options rachat titres	-	-	-	-	3 852	3 852	-	3 852
Recycling écarts de conversion	-	-	(281)	-	281	-	-	-
Variation % intérêts MicaSense	-	-	-	-	(2 069)	(2 069)	2 159	90
IFRS 16	-	-	-	-	(298)	(298)	1	(297)
Autres	-	-	-	-	(114)	(114)	-	(114)
Situation à fin décembre 2019	4 599	331 678	6 288	(4 678)	(199 187)	138 700	539	139 239
Résultat net de la période	-	-	-	-	(38 381)	(38 381)	(61)	(38 442)
Autres éléments du résultat global	-	-	(1 583)	-	14	(1 569)	5	(1 565)
Résultat global	-	-	(1 583)	-	(38 367)	(39 951)	(56)	(40 007)
Annulation d'actions propres	-	-	-	2 628	(2 628)	-	-	-
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	702	702	-	702
Options rachat titres	-	-	-	-	(287)	(287)	-	(287)
Recycling écarts de conversion	-	-	541	-	(541)	-	-	-
Augm. de capital de l'entité consolidante	--	11	-	--	-	11	-	11
IFRS 16	-	-	-	-	1	1	-	1
Autres	-	-	(1)	-	1	(0)	-	(0)
Situation à fin décembre 2020	4 599	331 689	5 245	(2 050)	(240 306)	99 177	482	99 660

☒ Rachat des minoritaires MicaSense

En septembre 2019, le groupe Parrot a acquis 17,36% des actions détenues par des salariés de MicaSense faisant ainsi passer sa participation de 81,64% à 99,00%. Cette transaction entre actionnaires a une incidence de (2 069) K€ sur les capitaux propres attribuables aux actionnaires de Parrot SA. Le coût des titres, 1 402 K€, est assorti d'une

augmentation de capital de 371 K€, de levées de stocks options pour 288 K€ et d'un débouclage de put pour 833 K€ ; ils représentent la contrepartie du transfert de capitaux propres (2160) K€.

Le 27 janvier 2021, la société MicaSense a été cédée. Ces éléments sont présentés en Note 39 - Évènements postérieurs à la clôture de l'exercice.

1.2. Notes annexes

1.2.1 Note 1 – La Société

Les états financiers consolidés ci-joints présentent les opérations de la société PARROT SA et de ses filiales (l'ensemble désigné comme "le Groupe").

Parrot SA est une société française dont les titres sont admis aux négociations sur le compartiment C du marché réglementé d'Euronext Paris. Son siège social est situé au 174 quai de Jemmapes, 75010 Paris (France).

Les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 17 mars 2021. Ils seront soumis pour approbation à l'Assemblée générale du 16 juin 2021.

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros (K€). Toutes les données financières sont arrondies au millier d'euros le plus proche.

1.2.2. Note 2 – Évènements significatifs de la période

☒ Crise sanitaire et économique liée à la pandémie de la Covid-19

La crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19, et ses conséquences sur le développement économique mondial, ont pesé sur le chiffre d'affaires du Groupe à différents degrés (57,3 M€, -24,7% par rapport au 31/12/2019) dont il reste difficile d'évaluer précisément la mesure. Le recul des ventes concerne les équipements (micro-drones Parrot et SenseFly respectivement -41,4% et -23,4%, capteurs MicaSense -25,3%) avec des investissements des clients certainement décalés dans un contexte économique incertain, ou des fermetures de points de vente non essentiels. La croissance des ventes de solutions logicielles, bien que maintenue (+5,3%) a sans doute été ralentie par une moindre utilisation des drones dans le contexte des mesures de confinement et de limitation des déplacements.

Pour s'adapter à la situation, le Groupe a pris des mesures d'optimisation avec en particulier :

- Des mesures de chômage partiel affectant principalement les équipes de Pix4D et de SenseFly en Suisse et en Allemagne à hauteur de 25 à 30% du temps de travail à partir du mois d'avril, maintenues pour partie jusqu'à fin août et fin décembre, respectivement pour Pix4D et SenseFly. Ces mesures sont relatives aux dispositifs de soutien à l'économie mis en œuvre par les gouvernements respectifs, préservant la rémunération des salariés concernés. Elles ont permis une économie de charges de personnel de 2,3 M€ sur l'exercice ;
- La réduction des engagements de production de produits grand-public pour contenir le volumes des stocks à un niveau adapté aux capacités d'écoulement du marché dans le contexte de crise sanitaire d'une part, ainsi qu'au cycle de vie des produits d'autre part. Cette réduction de production concerne 13 000 unités et représente un risque financier estimé à 0,9 M€, comptabilisé en provision engagement fournisseur, en déduction de la marge brute. En parallèle, une provision pour rotation lente a été constatée sur les produits grand-public pour un montant de 1,5 M€ ;
- Le Groupe a contracté des emprunts à hauteur de 1,6 M€ (1,4 M€ type Prêts Garanti par l'État pour la société SenseFly et 0,2 M€ en ligne de financement courante pour la société MicaSense). Les reports de paiements de charges sociales (URSSAF) pour un montant total de 1,5 M€, dont a bénéficié la société en France au second trimestre, ont été payés au troisième trimestre.

Malgré les mesures de télétravail et de chômage partiel, les effectifs sont restés fortement mobilisés pour assurer la feuille de route tant d'un point de vue R&D, que des opérations commerciales et du développement sur le secteur de la Défense et de la Sécurité. Ainsi :

- Pix4D a introduit sur le marché de nouveaux applicatifs dédiés au travail d'inspection (Pix4Dinspect, Pix4Dcatch) et de la photogrammétrie (Pix4Dsurvey, Pix4Dmatic),
- Parrot Drones a commercialisé à partir de septembre 2020, un nouveau micro-drones, l'ANAFI USA, développé et partiellement financé par le programme SRR du gouvernement américain
- SenseFly a finalisé la préparation d'une nouvelle gamme de micro-drones à voilure fixe (eBee) présentée en début d'année 2021.

1.2.3. Note 3 – Règles et Méthodes comptables

En application du règlement européen du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales (IFRS), les états financiers consolidés annuels du Groupe sont établis conformément aux IFRS (International Financial Reporting Standards) telles que publiées par l'IASB et adoptées par l'Union européenne. Ces normes sont disponibles sur le site Internet de l'Union européenne à l'adresse :

<https://eur-lex.europa.eu/legal/content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A02008R1126-20160101>.

☒ Nouvelles normes, amendements de normes, interprétations de normes d'application obligatoire et amendements à des références au cadre conceptuel des normes IFRS au sein de l'Union Européenne au 31 décembre 2020 :

- Amendements à IAS 1 et à IAS 8 : modification de la définition du terme "significatif"

Le 31 octobre 2018, l'IASB a publié des modifications de sa définition du terme "significatif" afin de permettre aux entreprises d'exercer plus facilement leur jugement en matière de matérialité. Les modifications clarifient la définition de "significatif" et la manière dont il convient de l'appliquer en incluant dans la définition les précisions qui figuraient jusqu'à présent ailleurs dans les normes IFRS. Les modifications garantissent que la définition de "significatif" est uniforme dans toutes les normes IFRS.

L'ancienne définition était la suivante : "Les omissions ou inexactitudes d'éléments sont significatives si elles peuvent, individuellement ou collectivement, influencer les décisions économiques que prennent des utilisateurs sur la base des états financiers".

La nouvelle définition est désormais : "Une information est significative si on peut raisonnablement s'attendre à ce que son omission, son inexactitude ou son obscurcissement influence les décisions économiques que les principaux utilisateurs des états financiers à usage général d'une entité comptable donnée prennent sur la base de ces états financiers".

Les amendements sont applicables de façon obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020.

Ces amendements n'ont pas d'impact sur le groupe Parrot.

- Amendements limités à IFRS 3 intitulés "Définition d'une entreprise"

Le 22 octobre 2018, l'IASB a publié des amendements visant à clarifier le guide d'application afin d'aider les parties prenantes à faire la différence entre une entreprise et un groupe d'actifs lorsqu'elles appliquent la norme IFRS 3. Cette distinction est importante car un acquéreur ne comptabilise un goodwill que lorsqu'il y a acquisition d'une entreprise. La définition modifiée souligne que la finalité (les outputs) d'une entreprise est de fournir des biens et des services aux clients, alors que la définition précédente mettait l'accent sur les rendements sous la forme de dividendes, de coûts inférieurs ou d'autres avantages économiques pour les investisseurs et autres tiers.

Ces amendements sont applicables de façon obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020 ou commençant après cette date.

Ces amendements n'ont pas d'impact sur le groupe Parrot.

- Amendements aux normes IAS 39, IFRS 7 et IFRS 9 dans le cadre de la réforme des taux d'intérêt de référence

Le 26 septembre 2019, l'IASB a publié des amendements aux normes IFRS 7 Instruments financiers : information à fournir, IFRS 9 Instruments financiers et IAS 39 Instruments financiers : comptabilisation et évaluation dans le cadre de la réforme des taux d'intérêt de référence.

Ces amendements, conçus pour permettre aux entités de fournir des informations financières utiles pendant la période d'incertitude liée à la réforme de l'IBOR, modifient certaines dispositions en matière de comptabilité de couverture. De plus, ces amendements obligent les entités à fournir aux investisseurs des informations supplémentaires sur leurs relations de couverture qui sont directement affectées par ces incertitudes.

Les amendements sont applicables de façon obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020.

Ces amendements n'ont pas d'impact sur le groupe Parrot.

- Amendement à IFRS 16 "Allègements de loyer liés au COVID-19" ;

Le 28 mai 2020, l'IASB a publié l'amendement à la norme IFRS 16 Contrats de location sur les allègements de loyers liés au Covid-19, suite à l'exposé-sondage "Concessions de loyers - amendement à IFRS 16" publié le 24 avril 2020, afin de faciliter la prise en compte par les locataires des concessions de loyers liées au Covid-19, telles que les locations de vacances ou les réductions temporaires de loyer.

L'amendement a été homologué par le règlement (UE) 2020/1434 du 9 octobre 2020, publié au journal officiel le 12 octobre 2020. Cet amendement est applicable de façon obligatoire à l'exercice clos le 31 décembre 2020. Cet amendement n'a pas d'impacts sur les comptes clos au 31 Décembre 2020.

- Décision IFRIC pour IFRS 16

En novembre 2019, la fondation IFRS a pris la décision que dès lors qu'un contrat de location ne cesse pas de plein droit au terme de la période initiale prévue, la durée de location est la période pendant laquelle le locataire est raisonnablement certain de continuer la location.

☒ Textes pouvant être anticipés par les sociétés européennes cotées

Au 31 décembre 2020, ces textes ne sont applicables que sur option de la part des groupes, et à condition qu'il s'agisse :

- de textes déjà approuvés au niveau européen (a) ;
- ou d'interprétations non encore adoptées de textes en vigueur et déjà approuvés par l'Europe, ces interprétations ne devant pas entraîner de contradiction avec ceux-ci (b).

a) Nouvelles Normes et interprétations d'application déjà adoptées par l'Europe et applicables par anticipation au 31 décembre 2020 : Néant

b) Nouvelles Normes et interprétations d'application non encore adoptées par l'Europe mais applicables par anticipation au 31 décembre 2020 :

- La Fondation IFRS publie des modifications à la norme IAS 1 sur le classement des passifs en tant que passifs courants et non courants. Non appliquée par anticipation aux comptes clos au 31 décembre 2020.

Le 23 janvier 2020, l'IASB a publié des modifications à portée limitée de la norme IAS 1 Présentation des états financiers, afin de clarifier la façon de classer la dette et les autres passifs comme courants ou non courants.

Les modifications visent à préciser les critères de classement d'un passif en tant que passif courant ou non courant. Les principales modifications sont les suivantes

- Au paragraphe 73 de la norme, remplacer le terme "choix" par "droit" afin d'harmoniser les dispositions de ce paragraphe avec celles de l'alinéa 69(d) de la norme ;
- A l'alinéa 69(d) et au paragraphe 73 de la norme, mentionner explicitement que seuls les droits existant à la date de clôture peuvent affecter le classement d'un passif ;
- A l'alinéa 69(d) de la norme, supprimer le terme "inconditionnel" pour remplacer l'expression "un droit inconditionnel" par "un droit".

Les modifications clarifient et ne changent pas les exigences existantes et ne devraient donc pas affecter de manière significative les états financiers des entités. Cependant, elles pourraient conduire les entreprises à reclasser certains passifs de courants à non courants, et inversement ; cela pourrait affecter les clauses restrictives (covenants) d'une entreprise. Ainsi, pour donner aux entreprises le temps de se préparer aux modifications, le Board a fixé la date d'entrée en vigueur à janvier 2022.

L'application anticipée des modifications est autorisée.

- Amendements des références au cadre conceptuel dans les normes IFRS :

Les amendements sont applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022 et une application anticipée est permise. Toutefois, ils n'ont pas été appliqués par anticipation et n'ont pas d'impact significatif sur les comptes consolidés semestriels clos au 31 décembre 2020.

☒ Nouvelles normes, amendements de normes et interprétations de normes d'application publiés par l'IASB, mais non encore adoptés par l'Union européenne au 31 décembre 2020 et non applicables par anticipation au 30 décembre 2020 :

Pour l'exercice 2020, le Groupe n'a décidé l'application anticipée d'aucune norme, interprétation ou amendement. Les normes, interprétations et amendements publiés d'application obligatoire après le 1^{er} janvier 2020 pouvant avoir un impact sur les comptes du Groupe sont les suivants :

- Amendements à IFRS 17 pour aider les entreprises à mettre en application la norme ;
- Amendements à IAS 37 "Contrats déficitaires – Coûts à prendre en compte" ;
- Amendements à IAS 16 "Immobilisations corporelles – Revenus avant l'utilisation prévue" ;
- Améliorations annuelles des normes IFRS 2018-2020 ;
- Amendements à IFRS 4 "Prolongation de l'exemption temporaire de l'application d'IFRS 9" ;
- Amendements à IFRS 3 "Référence au cadre conceptuel" ;
- Amendements à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 : "Réforme des taux d'intérêts de référence, phase 2".

Méthodes de consolidation

Les états financiers des sociétés dans lesquelles Parrot SA exerce directement ou indirectement un contrôle sont consolidés suivant la méthode de l'intégration globale. Le contrôle existe lorsque Parrot SA détient le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques financières et opérationnelles de la société de manière à obtenir des avantages de ses activités.

Le contrôle est présumé exister si Parrot SA détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée. Les états financiers des sociétés contrôlées sont inclus dans les états financiers consolidés du Groupe à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

Les sociétés consolidées par le Groupe ont établi leurs comptes aux 31 décembre 2019 et 2020, selon les règles et méthodes comptables appliquées par le Groupe. Les transactions réalisées entre les sociétés consolidées, ainsi que les profits internes, sont éliminés.

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles la Société a une influence notable sur les politiques financière et opérationnelle sans en avoir le contrôle. L'influence notable est présumée quand le Groupe détient entre 20 et 50% des droits de vote d'une entité. Les participations dans les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et sont comptabilisées initialement au coût. Le Groupe ne contrôle pas d'entités ad hoc.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers nécessite de la part de la Direction, l'exercice du jugement, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui ont un impact sur les montants d'actifs et de passifs à la clôture ainsi que sur les éléments de résultat de la période. Ces estimations tiennent compte de données économiques susceptibles de variations dans le temps et comportent des aléas. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables à la date de clôture. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenus directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement. Elles concernent principalement la reconnaissance d'impôts différés actifs résultant notamment de pertes fiscales reportables, l'évaluation des paiements fondés sur des actions, les dettes sur acquisitions d'intérêts minoritaires, les provisions pour retours commerciaux et garantie de marge, les dépréciations de stocks et les provisions courantes et non courantes, ainsi que les durées de contrat de location et les taux d'actualisation qui déterminent la valeur de la dette de loyer.

Méthodes de conversion

☒ Transactions libellées en devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont converties en euros en appliquant le cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères à la date de clôture sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change qui résultent de ces opérations sont comptabilisées en produits ou en charges à moins qu'elles ne proviennent d'opérations de financement intragroupe à long terme pouvant être considérées comme des opérations en capital : sont dans ce cas inscrites en capitaux propres dans les écarts de conversion.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères sont enregistrés et conservés au cours historique en vigueur à la date de la transaction.

▣ États financiers libellés en devises

Les comptes consolidés du Groupe sont présentés en euros qui est la monnaie de présentation du Groupe.

Les actifs et les passifs des sociétés intégrées au périmètre et exprimés en devises étrangères, sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture, à l'exception de la situation nette qui est conservée à sa valeur historique. Les produits et les charges de ces sociétés, sont convertis en euros en utilisant un cours moyen de la période. Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global en "réserves de conversion".

Les taux de conversion des principales devises utilisées dans le Groupe sur les exercices 2020 et 2019 sont les suivants :

Taux de clôture	12/31/20	12/31/19	Taux moyen	12/31/20	12/31/19
Dollar australien	0,629	0,625	Dollar australien	0,604	0,621
Franc suisse	0,926	0,921	Franc suisse	0,934	0,9
Yuan	0,125	0,128	Yuan	0,127	0,129
Euro	1	1	Euro	1	1
Livre Sterling	1,112	1,175	Livre Sterling	1,124	1,139
Dollar de Hong Kong	0,105	0,114	Dollar de Hong Kong	0,113	0,114
Yen	0,008	0,008	Yen	0,008	0,008
Dollar US	0,815	0,89	Dollar US	0,876	0,893

Compte de Résultat

Afin de mieux appréhender les particularités de son activité, le Groupe présente un compte de résultat par fonction, faisant ressortir les éléments suivants : le coût des ventes (charges directement rattachées aux produits vendus), les frais de recherche et développement (l'entreprise n'immobilise pas les frais de recherche et développement), les frais commerciaux, les frais généraux et les frais de production et qualité (coûts de fonctionnement des départements dédiés à la gestion des approvisionnements et de la qualité qui incluent essentiellement les salaires des effectifs concernés). Les frais de fonctionnement des locaux (loyers, électricité...) sont quant à eux répartis au prorata des effectifs aux principaux départements (R&D, frais de production & qualité...).

L'ensemble de ces quatre postes représente avec le coût des ventes, les charges opérationnelles qui, déduites du chiffre d'affaires, permettent d'obtenir le résultat opérationnel courant, principal indicateur de performance de l'activité du Groupe.

Afin de fournir une information plus complète, ces charges opérationnelles sont analysées par nature dans la Note 7 "Charges opérationnelles par nature" de la présente annexe.

Les autres produits et charges opérationnels non courants sont inclus dans le résultat opérationnel. Ils comprennent les produits et charges significatifs considérés comme non récurrents comme les plus ou moins-values sur cession de sociétés consolidées ou d'activités, les charges de restructuration approuvées par la direction et ayant fait l'objet d'une communication externe, les charges concernant des litiges de nature exceptionnelle, les frais relatifs aux regroupements d'entreprises, les dépréciations d'actifs et d'écarts d'acquisition, et la réévaluation à la juste valeur de la participation précédemment détenue par le Groupe dans l'entreprise acquise lors d'un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, considérés comme non récurrents.

Le résultat net est alors obtenu en prenant en compte les éléments suivants :

- Le coût de l'endettement financier net, qui comprend les intérêts sur dettes financières calculées sur la base du taux d'intérêt effectif, la charge d'intérêt liée à la dette de loyer constatée par l'application de la norme IFRS 16, diminués des produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie,
- Les autres produits et charges financiers, qui comprennent les gains et les pertes de change,
- La charge d'impôt courant et différé.

Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, l'information présentée est calculée selon les principes suivants :

- Résultat de base par action : le résultat de la période (part du Groupe) est rapporté au nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période après déduction des actions propres détenues au cours de la période. Le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation est une moyenne annuelle pondérée ajustée du

nombre d'actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période et calculée en fonction de la date d'émission des actions au cours de l'exercice ;

- Résultat dilué par action : le résultat de la période (part du Groupe) ainsi que le nombre moyen pondéré d'actions en circulation, pris en compte pour le calcul du résultat de base par action, sont ajustés des effets de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives : options de souscription d'actions et actions gratuites (cf. Note 25.2 – "Plans d'attribution d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites").

Le résultat de base par action et le résultat dilué par action sont identiques lorsque le résultat net du Groupe est négatif.

Chiffre d'affaires

L'entreprise s'appuie principalement sur un réseau de distributeurs pour déployer la commercialisation des produits dans de nombreux pays, et dans une proportion plus faible, commercialise les produits ou logiciels à l'utilisateur final via des plateformes en ligne détenues en propre.

Les produits provenant de la vente de biens ou de services sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque le contrôle du bien a été transféré à l'acheteur.

Le chiffre d'affaires est reconnu lors de la vente des produits aux distributeurs qui sont considérés des clients finaux au sens de la norme IFRS 15. Le transfert de contrôle est caractérisé par le fait que les distributeurs obtiennent le droit de diriger l'utilisation des biens et d'en obtenir les avantages économiques essentiels. Lors du transfert des biens aux distributeurs, Parrot ne peut plus rediriger les biens vendus vers un autre distributeur pour une vente à un autre client (distributeur ou clients final) ou d'autres transactions (opérations marketing, dons, tests, etc.).

Plus spécifiquement :

- Les distributeurs sont responsables de la relation commerciale et de la qualité des produits vendus vis-à-vis du client final. Il convient de noter que Parrot a des obligations vis-à-vis des distributeurs. Parrot garantit ainsi ses produits contre tous vices cachés et défaut de conformité. Ces obligations font l'objet, le cas échéant de provisions conformément à IAS 37,
- Les distributeurs sont responsables de l'écoulement des produits auprès des utilisateurs finaux par la définition, la mise en place et le financement d'actions marketing et la détermination d'une offre, dont le prix est une composante,
- Les distributeurs supportent les risques liés à la possession des stocks, comme les dommages matériels ou l'obsolescence,
- Les distributeurs gèrent le risque de non-paiement.

Aucun produit n'est comptabilisé lorsqu'il y a une incertitude significative quant à la recouvrabilité de la contrepartie due, aux coûts encourus ou à encourir associés à la vente ou au retour possible des marchandises en cas de droit d'annulation de l'achat.

Le risque de retour commercial est spécifique et limité au continent nord-américain. Ce risque est couvert par des provisions lorsqu'il est matérialisé par une déclaration de retour du client, approuvée par Parrot.

Les risques de retours sont comptabilisés spécifiquement :

- Une provision en déduction du chiffre d'affaires,
- Un actif (stocks) au titre des produits dont Parrot s'attend à ce qu'ils soient retournés, et
- Un passif au titre de l'obligation de rembourser le client ou d'émettre un avoir.

Pour homogénéiser les stratégies commerciales parmi les distributeurs, et au sein des différents pays, Parrot recommande des niveaux de prix. Les distributeurs peuvent cependant déterminer des offres commerciales qui leur sont propre, ce qui inclut la composante prix. Dans le cadre de plans promotionnels menés par les distributeurs et soutenus par Parrot, Parrot peut être amené à garantir un niveau de marge aux distributeurs. Le chiffre d'affaires est diminué d'une provision avec une contrepartie d'avoir à émettre ("autres dettes").

Le chiffre d'affaires réalisé avec les distributeurs est reconnu net des remises pour volume et référencement. Les charges marketing, qui ne correspondent pas à des services distincts au sens de la norme IFRS 15 fournis par le distributeur à Parrot, ont été présentées en diminution du chiffre d'affaires.

Locations

Le Groupe Parrot applique la norme IFRS 16 "Contrats de location" depuis le 1^{er} janvier 2019.

Les contrats de location, tels que définis par la norme IFRS 16 "Contrats de location", sont comptabilisés au bilan, ce qui se traduit par la constatation :

- D'une dette au titre de l'obligation de paiement ;

- D'un actif qui correspond au droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat.

Le Groupe a choisi d'utiliser les deux exemptions de capitalisation proposées par la norme sur les contrats suivants :

- Contrats ayant une durée inférieure à douze mois ;
- Contrats de location de biens ayant une valeur à neuf individuelles inférieures à 5 000 euros.

▣ Évaluation de la dette de loyer

À la prise d'effet du contrat, la dette de location est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des loyers sur la durée du contrat.

Les montants pris en compte au titre des loyers dans l'évaluation de la dette sont :

- Les loyers fixes (y compris les loyers fixes en substance, c'est-à-dire que même s'ils contiennent une variabilité dans la forme, ils sont en substance inévitables) ;
- Les loyers variables basés sur un taux ou un index en utilisant le taux ou l'index à la date de prise d'effet du contrat ;
- Les paiements à effectuer par le preneur en vertu d'une garantie de valeur résiduelle ;
- Les pénalités à verser en cas d'exercice d'une option de résiliation ou de non renouvellement du contrat, si la durée du contrat a été déterminée en faisant l'hypothèse que le preneur l'exercerait.

La durée de location correspond à la période non résiliable de chaque contrat sauf si le Groupe est raisonnablement certain d'exercer les options de renouvellement prévues contractuellement ou de résiliation.

En l'absence de taux implicite facilement déterminable, le taux d'actualisation à retenir s'assimile au taux d'intérêt que le preneur aurait à payer pour emprunter, pour une durée et avec une garantie similaire, les fonds nécessaires à l'acquisition de l'actif sous-jacent au contrat de location, et ce, dans un environnement économique similaire.

Le taux d'endettement marginal est le taux correspondant à la durée résiduelle des contrats.

L'évolution de la dette liée au contrat de location est la suivante :

- Elle est augmentée à hauteur des charges d'intérêts déterminées par application du taux d'actualisation à la dette, à l'ouverture de la période ;
- Et diminuée du montant des paiements effectués.

La charge d'intérêts de la période ainsi que les paiements variables, non pris en compte lors de l'évaluation initiale de la dette, et encourus au cours de la période considérée, sont comptabilisés en charges.

Par ailleurs, la dette peut être ré-estimée dans les situations suivantes :

- Révision de la durée de location ;
- Modification liée à l'évaluation du caractère raisonnablement certain (ou non) de l'exercice d'une option ;
- Réestimation relative aux garanties de valeur résiduelle ;
- Révision des taux ou indices sur lesquels sont basés les loyers lorsque l'ajustement des loyers a lieu.

▣ Évaluation du droit d'utilisation des actifs

À la date de prise d'effet d'un contrat de location, le droit d'utilisation est évalué à son coût et comprend :

- Le montant initial de la dette auquel sont ajoutés, s'il y a lieu, les paiements d'avance faits au loueur, nets le cas échéant, des avantages reçus du bailleur ;
- Le cas échéant, les coûts directs initiaux encourus par le preneur pour la conclusion du contrat. Il s'agit des coûts marginaux qui n'auraient pas été engagés si le contrat n'avait pas été conclu ;
- Les coûts estimés de remise en état et de démantèlement du bien loué selon les termes du contrat. À la date de comptabilisation initiale du droit d'utilisation, le preneur ajoute à ces coûts, le montant actualisé de la dépense de remise en état et/ou de démantèlement en contrepartie d'un passif ou d'une provision de restitution.

Le droit d'utilisation est amorti sur la durée d'utilité des actifs sous-jacents correspondant à la durée du contrat de location.

▣ Cas des contrats de nature immobilière

Le Groupe a procédé à l'analyse de l'ensemble des contrats immobiliers afin de les analyser au regard des critères définissant une location selon la norme IFRS 16.

Sur la base des analyses, le Groupe a identifié des contrats de location au sens de la norme pour les espaces loués dans plusieurs logements de travailleurs, les locations de bâtiments propres à l'activité commerciale et les locations de bâtiments de bureaux.

La durée de location correspond à la période non résiliable sauf si le Groupe est raisonnablement certain d'exercer des options de renouvellement ou de résiliation. Les loyers retenus pour le calcul sont pris en compte hors taxe foncière prise en charge par le preneur et hors TVA (y compris, le cas échéant, TVA non déductible).

Le taux d'actualisation utilisé pour calculer le droit d'utilisation et la dette de loyer est le taux marginal d'endettement à long terme tel que déterminé par le Groupe à la date de première application, soit 1,45% pour les contrats d'une maturité restante de <5 ans, 1,55% pour les contrats d'une maturité restante de 6 ans et 1,65% pour ceux dont la maturité est supérieure à 6 ans. Soit 1,45% pour la majorité des contrats sauf deux exceptions un contrat avec un taux de 1,55% et un autre de 1,65%. Également les contrats en USD ont un taux d'actualisation de 5,80%.

Ces taux ont été rééstimés pour les cas de modifications de contrats ou de nouveaux baux. Les taux suivants ont été retenus:

- 0,94% pour les filiales françaises (PDRO, PSA)
- 3,25% pour les filiales américaines (MicaSense)
- 0,89% pour la filiale de Hong-Kong (Parrot Asia Pacific)

Le taux d'endettement moyen pondéré est de 2,22%.

☒ Cas des contrats de location de véhicule

Les différentes entités du Groupe sont conduites à louer des véhicules, soit en crédit-bail, soit en contrat de location simple. Les contrats de location ont une durée comprise essentiellement entre 1 et 2 ans et sont résiliables.

Le taux d'actualisation retenu est de 1,45%.

☒ Cas des autres types d'actifs

Les autres actifs concernés correspondent à de l'équipement informatique.

Le Groupe dispose de contrats de location faisant l'objet d'une sous-location à des tiers. En tant que bailleur, le Groupe classe ses contrats de location en tant que contrats de location simple ou de location-financement. Un contrat de sous-location est classé en tant que contrat de location-financement s'il transfère la quasi-totalité des risques et avantages inhérents au droit d'utilisation sous-jacent et, à défaut, en tant que contrat de location simple. Pour les contrats de location-financement, le Groupe comptabilise en tant que créance financière le montant de l'investissement net et décomptabilise l'actif de droit d'utilisation du contrat lié. Toute différence entre le droit d'utilisation et l'investissement net dans le contrat de sous-location est comptabilisé en résultat. La dette de loyer du contrat principal est maintenue au passif. Un contrat de location est classé en tant que contrat de location simple si les critères de classification (décrits ci-dessus) ne sont pas remplis. Pour les contrats de location simple, la contrepartie du contrat est comptabilisée dans les produits sur une base linéaire sur la durée du bail. Le Groupe dispose de 3 contrats de sous-location ayant été qualifiés de contrats de location financement. La différence entre le droit d'utilisation et l'investissement net dans ces contrats a été constaté en capitaux à l'ouverture de l'exercice.

Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net comprend les intérêts à payer sur les emprunts – calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, les charges d'intérêts déterminées par application du taux d'actualisation à la dette de loyers constatée par l'application de la norme IFRS16, moins les intérêts à recevoir sur les placements et les produits provenant des autres dividendes.

Les produits provenant des intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsqu'ils sont acquis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

L'impôt exigible est (i) le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et (ii) tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

Impôt différé : cf. Note 18 - Impôts différés.

La CVAE (Cotisation à la Valeur Ajoutée des Entreprises) est comptabilisée en impôt sur le résultat.

Le Crédit Impôt Recherche est comptabilisé en diminution des frais de recherche et développement, ou en moins des Frais de développement immobilisés.

Informations sectorielles

Conformément à IFRS 8, les informations sont fondées sur le reporting interne utilisé par le Principal Décideur Opérationnel, Henri Seydoux, Président-directeur général du Groupe, pour décider de l'affectation des ressources et évaluer la performance des secteurs opérationnels.

Depuis le 1^{er} trimestre 2017, le Groupe a réorganisé ses activités et la structure de son reporting autour d'un unique secteur opérationnel, représentatif de son unité génératrice de trésorerie (UGT).

Le Principal Décideur Opérationnel ('PDO') suit régulièrement deux indicateurs de gestion : la trésorerie du Groupe et, depuis la crise sanitaire, le chiffre d'affaires.

Immobilisations incorporelles

▣ Écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition en date d'acquisition, qui est la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe :

- Les actifs acquis et passifs assumés de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur ;
- Le prix d'acquisition est la somme des justes valeurs des actifs transférés et des passifs assumés par l'acquéreur à la date d'acquisition et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur. Le prix d'acquisition comprend les compléments éventuels du prix évalués et comptabilisés à leur juste valeur, à la date d'acquisition.

L'écart d'acquisition résultant d'un regroupement d'entreprises est égal à la différence entre :

- Le prix d'acquisition augmenté de la juste valeur des intérêts minoritaires et la juste valeur des actifs nets acquis (méthode dite du "goodwill" complet) ;
- Le prix d'acquisition du regroupement et la quote-part de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs nets identifiables acquis (méthode dite du "goodwill" partiel).

L'évaluation initiale du prix d'acquisition et des justes valeurs des actifs acquis et passifs assumés est finalisée dans les douze mois suivant la date de l'acquisition et tout ajustement est comptabilisé sous forme de correction rétroactive de l'écart d'acquisition. Au-delà de cette période de douze mois, tout ajustement est enregistré directement au compte de résultat.

Les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés en charges, à mesure qu'ils sont engagés.

Lors de chaque regroupement d'entreprises, le Groupe peut opter pour une comptabilisation de la fraction d'intérêts non acquise :

- soit à sa juste valeur à la date d'acquisition avec, en conséquence, la comptabilisation d'un écart d'acquisition sur cette fraction non acquise (méthode dite du "goodwill" complet),
- soit sur la base de sa quote-part dans l'actif net identifiable de l'acquise évalué à la juste valeur, ce qui conduit à ne reconnaître que l'écart d'acquisition attribuable aux propriétaires de la maison mère (méthode dite du "goodwill" partiel).

Dans le cas d'une prise de contrôle réalisée par acquisitions successives, la quote-part d'intérêts antérieurement détenue par le Groupe est réévaluée à sa juste valeur à la date de prise de contrôle et tout profit ou perte en résultant est comptabilisé dans le compte de résultat.

L'écart d'acquisition est évalué à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur. L'écart d'acquisition est affecté à des unités génératrices de trésorerie et n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation (cf. "Dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles"). S'agissant des entreprises associées et des co-entreprises, comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, la valeur comptable de l'écart d'acquisition est incluse dans la valeur comptable de la participation dans l'entreprise associée ou co-entreprise.

☒ Frais de recherche et développement

Les dépenses de recherche supportées en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances scientifiques ou techniques nouvelles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses de développement, c'est-à-dire découlant de l'application des résultats de la recherche à un plan ou un modèle en vue de la fabrication de produits et procédés nouveaux ou substantiellement améliorés, sont comptabilisées en tant qu'immobilisation si le Groupe peut démontrer qu'elle remplit simultanément, la faisabilité technique et commerciale du produit ou du procédé, la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement, la volonté d'achever l'immobilisation incorporelle, la capacité d'utiliser ou de vendre cette immobilisation incorporelle, la capacité à générer des avantages économiques futurs, la capacité d'évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les dépenses ainsi portées à l'actif comprennent notamment les coûts de la main d'œuvre directe et les frais de sous-traitance. Les autres dépenses de développement sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses de développement portées à l'actif sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur éventuelles. Elles sont amorties sur leur durée de vie d'utilisation soit de 2 à 8 ans.

☒ Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, les logiciels et droits d'usage acquis en pleine propriété sont immobilisés et font l'objet d'un amortissement sur leur durée d'utilité. Les durées d'utilité sont de 1 à 10 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût historique amorti, diminué des pertes de valeur. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les dépenses ultérieures (dépenses de remplacement et dépenses de mise en conformité) sont immobilisées et amorties sur la durée d'utilité restante de l'immobilisation à laquelle elles se rattachent. Les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire fondée sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations. Il est calculé sur la base du prix d'acquisition, sous déduction d'une valeur résiduelle éventuelle.

Les immobilisations sont amorties selon leur durée d'utilité, comme suit :

- Agencements et aménagements : 3 à 10 ans
- Installations techniques : 10 ans
- Matériel et outillage industriel : 2 à 3 ans
- Matériel bureautique et informatique : 3 ans
- Matériel de transport : 3 ans

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité attendues sont revues à chaque clôture.

Les plus ou moins-values de cession résultent de la différence entre le prix de vente et la valeur nette comptable des éléments d'actif cédés.

Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles

Pour rappel, Parrot a déprécié l'écart d'acquisition de 41,7 M€ à la clôture du troisième trimestre 2018. Il n'y a plus lieu d'effectuer un test de valeur basé sur la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie ('UGT') identifiée, l'UGT Drones.

L'application de la norme IFRS 16 depuis le 1^{er} janvier 2019 implique de constater des droits d'utilisation des contrats de location, principalement des baux immobiliers, à l'actif du bilan. Ces droits sont réévalués une fois par an afin d'actualiser l'actif intangible qui en découle.

Impôts Différés

Les impôts différés sont constatés dans le compte de résultat et au bilan pour tenir compte du décalage temporel entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales de certains actifs et passifs.

Les impôts différés sont comptabilisés selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable. Les impôts différés sont évalués en tenant compte de l'évolution connue des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. L'effet des éventuelles variations du taux d'imposition sur les

impôts différés antérieurement constatés en compte de résultat ou en capitaux propres, est respectivement enregistré en compte de résultat ou en capitaux propres au cours de l'exercice où ces changements de taux deviennent effectifs. Les impôts différés sont comptabilisés respectivement en compte de résultat ou en capitaux propres au cours de l'exercice, selon qu'ils se rapportent à des éléments eux-mêmes enregistrés en compte de résultat ou en capitaux propres.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'il est probable que des bénéfices imposables seront réalisés, permettant à l'actif d'impôt différé d'être utilisé. La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à chaque clôture, de sorte que celle-ci sera réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre d'utiliser l'avantage de tout ou partie de ces actifs impôts différés. Inversement, une telle réduction sera reprise dans la mesure où il devient probable que des bénéfices imposables suffisants seront disponibles.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si, et seulement si les filiales ont le droit de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible et lorsque ceux-ci concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même autorité fiscale et simultanément.

Stocks

Le groupe Parrot détient essentiellement des stocks de produits finis. Parmi les produits finis, le Groupe distingue trois catégories, en fonction de leur cycle de vie : produits en état de vente, produits en fin de vie (références qui ne sont plus produites) et produits retournés et abîmés.

Conformément à IAS 2, les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation :

- Le coût des stocks est déterminé selon la méthode du prix moyen pondéré et comprend les coûts d'acquisition des stocks et les coûts encourus pour les amener à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.
- La valeur nette de réalisation est le prix de vente net estimé pour la période subséquente par plateformes de distribution (EMEA, Amériques, Asie) diminué des coûts estimés nécessaire pour réaliser la vente.

Plus spécifiquement, les produits en fin de vie et les produits retournés et abîmés sont intégralement dépréciés.

Les produits en état de vente font quant à eux l'objet d'une dépréciation statistique au cas par cas dite de rotation lente (*slow moving*).

Instruments financiers non dérivés

☒ Clients et autres débiteurs

Les créances clients et autres débiteurs sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale puis au coût amorti diminué des pertes attendues. Une provision pour dépréciation est constituée dès lors qu'il existe une indication objective qu'une partie des sommes dues ne sera pas recouvrée conformément aux dispositions contractuelles, et non de manière statistique.

Une partie des ventes du Groupe est couverte par une police d'assurance-crédit-clients, ce qui réduit le risque de non-recouvrement.

☒ Fournisseurs et autres créditeurs

L'ensemble de ces dettes est enregistré initialement à la juste valeur puis au coût amorti. Après leur comptabilisation initiale, le groupe Parrot évalue au coût amorti tous les passifs financiers autres que ceux détenus à des fins de transactions.

☒ Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les dépôts à vue. Ils comprennent également les OPCVM répondant à la définition d'IAS 7. Les OPCVM ne répondant pas à la définition de trésorerie et équivalents de trésorerie sont classés en autres actifs financiers courants.

Les découverts bancaires remboursables à vue et qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

☒ Couverture de trésorerie et couverture de taux

Le Groupe n'a pas utilisé d'instruments financiers dans le cadre de sa gestion de trésorerie, ni pour la couverture des effets de changes.

☒ Engagements de rachats d'actions

Lorsque les actionnaires minoritaires d'une filiale consolidée bénéficient d'une option leur permettant d'exiger le rachat de leurs titres par Parrot, l'engagement de Parrot est reconnu comme une dette fournisseur d'immobilisations au bilan (autres dettes non courantes), pour un montant égal à la valeur actualisée du prix d'exercice estimé de l'option de vente. Le taux d'actualisation retenu est le coût marginal d'endettement de Parrot. La dette est initialement comptabilisée en contrepartie d'une réduction des capitaux propres consolidés, d'abord à concurrence du montant des intérêts minoritaires dans la filiale, puis, pour le solde, par réduction des capitaux propres part du Groupe. Les effets des changements ultérieurs d'estimation du prix d'exercice (lorsqu'il est variable) ainsi que les effets de la désactualisation de la dette sont comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe.

Dette financière nette

La notion de dette financière nette utilisée par le Groupe correspond au cumul des dettes financières courantes incluant les découverts bancaires et les dettes financières non courantes diminué des autres actifs financiers courants, de la trésorerie et équivalents de trésorerie. Cet indicateur intègre aussi l'impact du retraitement IFRS 16 des contrats de location.

Actions propres

Les titres de la Société détenus par elle-même ou par des entités consolidées sont portés en diminution des capitaux propres consolidés, pour leur coût d'acquisition. Inversement, le résultat de la cession éventuelle des actions propres est imputé directement en capitaux propres pour l'effet net d'impôt. La plus ou moins-value ainsi réalisée n'affecte donc pas le résultat de l'exercice.

Paiements fondés sur des actions

Des options de souscriptions d'actions ou des actions gratuites peuvent être accordées à un certain nombre de salariés du Groupe. Les options de souscription donnent droit de souscrire à des actions Parrot SA pendant un délai de deux ans à un prix d'exercice fixe déterminé lors de leur attribution. Conformément à IFRS 2, elles constituent un complément de rémunération payé par le Groupe pour les bénéficiaires.

Les options et actions gratuites font l'objet d'une évaluation correspondant à la juste valeur de l'avantage accordé au salarié à la date d'octroi. La charge évaluée est comptabilisée en charges de personnel au compte de résultat, sur la période d'acquisition des droits de l'option, en contrepartie des capitaux propres. Dans le cadre de la présentation du compte de résultat par fonction, les charges de personnel correspondantes, sont réparties selon les fonctions des salariés concernés. La courbe de taux d'intérêts est calculée à partir des taux sans risque euro-swap de maturité correspondante (5 ans) à chaque date d'attribution (source Bloomberg).

La juste valeur de l'option est déterminée par application du modèle de "Black and Scholes", dont les paramètres incluent notamment le prix d'exercice des options, leur durée de vie, le cours ou prix de référence de l'action à la date d'attribution, la volatilité implicite du cours de l'action, et le taux d'intérêt sans risque. La charge comptabilisée tient également compte des hypothèses de rotation de l'effectif bénéficiant de l'attribution d'options.

La juste valeur de l'action gratuite assortie de conditions de performance de marché intègre la probabilité de réalisation de certaines conditions et est déterminée selon le modèle optionnel binomial.

Avantages du personnel

☒ Régime de retraite

Le Groupe est essentiellement soumis à des régimes de retraite à cotisations définies.

Les régimes à cotisations définies font l'objet de versements par les salariés et par les sociétés du Groupe auprès d'organismes habilités à gérer de tels fonds de retraite. Les obligations du Groupe se limitent au paiement de ces cotisations qui sont donc enregistrées en compte de résultat dès qu'elles sont encourues.

Le Groupe est soumis à des régimes de retraite à prestations définies, notamment pour les indemnités de fin de carrière versées aux salariés.

Le Groupe applique la norme IAS 19 révisée. Les écarts actuariels relatifs aux plans de retraite à prestations définies sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

Provisions

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

☒ Provisions Garanties

Une provision a pour objet de couvrir les charges futures liées à l'actionnement de la "garantie produits" sur les produits Grand Public (Drones Grand Public, CarKits) vendus par Parrot. Elle est calculée de manière statistique sur la base des informations réelles de l'entreprise communiquée par les départements dédiés.

Ainsi pour chaque famille de produit, sont calculés :

- Un taux de retour ;
- Un taux d'échange ;
- Un coût de réparation ou de remplacement unitaire.

☒ Autres provisions

Provision engagements fournisseurs : provision dont l'objet est de couvrir le risque de perte de valeur des produits commandés aux fournisseurs en raison des perspectives de ventes ou des décisions des arrêts de production de certains produits. Les provisions pour engagements fournisseurs sont calculées sur la base de risques identifiés et quantifiés par fournisseur et par ligne de produit.

Les provisions engagements fournisseurs quantifient les engagements pris par Parrot auprès des sous-traitants relatifs aux risques suivants :

- Stocks de composants de production en excès (achetés par le sous-traitant au nom de Parrot),
- Stocks de composants de production obsolètes, obsolescence intervenant lors de changement de spécifications ou lors de l'obsolescence de produits finis eux-mêmes.

☒ Provisions prud'homales

Une provision est estimée au cas par cas sur la base d'une analyse des dossiers avec l'aide des avocats chargés du suivi.

☒ Litiges et Réclamations

Des provisions pour litiges et réclamations sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation en cours liée à des actions en justice, enquêtes gouvernementales, procédures contentieuses et autres réclamations résultant d'événements antérieurs qui sont en instance, qu'il est probable qu'une sortie de fonds représentant des avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation et qu'une estimation fiable de ce montant peut être faite.

1.2.4 Note 4 – Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation du Groupe Parrot comprend 23 sociétés dont 20 sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale (IG) et 3 selon la méthode de la mise en équivalence.

Les variations de périmètre qui ont eu lieu sur l'exercice sont les suivantes :

- Parrot Japan : société liquidée le 15 décembre 2019, sortie prise en compte en consolidation sur le premier semestre 2020 ;
- Parrot Air Support : société dissoute le 3 juin 2020 avec transmission de patrimoine à Parrot Drones ;
- Chez Parrot : société dissoute le 9 juillet 2020 avec transmission de patrimoine à Parrot SA.

☒ Acquisitions de participations modifiant le contrôle

Néant.

☒ IFRS 5 Activités non poursuivies

Suite à l'entrée en discussions non-exclusives avec la société AgEagle Aerial Systems le 10 novembre 2020 en vue d'une cession de la société MicaSense, l'ensemble des conditions de qualification d'activité non poursuivie au sens des normes IFRS et notamment compte tenu du caractère hautement probable de l'opération ont été remplies. En application de la norme IFRS 5, les actifs et passifs correspondants ont été isolés sur des lignes dédiées.

Ces actifs sont présentés séparément des autres actifs ou groupe d'actifs, sur la ligne "actifs destinés à être cédés" du bilan consolidé et sont évalués au plus bas de la valeur comptable ou du prix de cession estimé, net des coûts relatifs à la cession. Les passifs du groupe d'actifs détenus en vue d'être cédés sont présentés sur la ligne "Passifs liés aux actifs détenus en vue d'être cédés" du passif du bilan consolidé.

Les éléments du compte de résultat, des autres éléments du résultat global et du tableau de flux de trésorerie relatifs à ces activités non poursuivies n'ont pas fait l'objet d'un tel traitement car MicaSense ne représente pas une ligne d'activité ou une région principale et distincte, le Groupe Parrot étant constitué d'un secteur opérationnel unique.

☑ Liste des sociétés consolidées par intégration globale et des sociétés mises en équivalence

			12/31/20	12/31/20	12/31/19	12/31/19
Dénomination	Adresse	Pays	% intérêt	Méth. d'intégration	% intérêt	Méth. d'intégration
SOCIÉTÉ MÈRE						
Parrot S.A.	174 quai de Jemmapes 75010 Paris	France				
SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION GLOBALE						
Parrot GmbH.	Maximilianstraße 27 80539 München	Allemagne	100,00%	IG	100,00%	IG
Parrot Anz Ltd Limited	68 72 York street South Melbourne Victoria 3205	Australie	100,00%	IG	100,00%	IG
Parrot Trading Shenzhen Ltd (filiale de Parrot Asia Pacific Ltd.)	2401, Xinhua Insurance Bdg,171 Mintian Road, FuTian CBD, Futian Qu, Shenzhen Shi, Guangdong Sheng, 518048	Chine	100,00%	IG	100,00%	IG
Parrot Iberia SL.	Calle Orense 81-7 Madrid 28020	Espagne	100,00%	IG	100,00%	IG
Parrot Inc.	10107 Division Drive Raleigh, NC 27603	États-Unis	100,00%	IG	100,00%	IG
MicaSense Inc.	1055 N 38th St.Seattle, WA 98103	États-Unis	99,00%	IG	99,00%	IG
Pix4D Inc. (filiale de Pix4D)	150 Post street, Suite 650 San Francisco, CA 94108	États-Unis	95,00%	IG	95,00%	IG
SenseFly Inc. (filiale de Parrot Inc.)	10111 Division DriveRaleigh, NC 27603	États-Unis	100,00%	IG	100,00%	IG
Airinov S.A.S.	174 quai de Jemmapes75010 Paris	France	99,30%	IG	99,30%	IG
Chez Parrot SARL	30-34 Rue du Quatre Septembre - 75002 Paris	France	0,00%	IG	100,00%	IG
Parrot Drones S.A.S.	174 quai de Jemmapes75010 Paris	France	100,00%	IG	100,00%	IG
Parrot Air Support	174 quai de Jemmapes75010 Paris	France	0,00%	IG	100,00%	IG
Parrot Asia Pacific Ltd.	708-9 7-F, Wharf T&T Centre, 7 Canton Road, Tsim Sha Tsui, Kowloon, Hong-Kong	Hong Kong	100,00%	IG	100,00%	IG
Parrot Italia Srl.	Via Giuseppe Revere 1620123 Milano	Italie	100,00%	IG	100,00%	IG
Parrot UK Ltd	Park View, One Central Boulevard, Blythe Valley Business Park, Solihull B90 8BG, Birmingham	Royaume-Uni	100,00%	IG	100,00%	IG
SenseFly SA	Route de Genève, 38 1033 Cheseaux-sur-Lausanne	Suisse	100,00%	IG	100,00%	IG
Pix4D SA	Route de Renens 24, 1008 Prilly	Suisse	95,00%	IG	95,00%	IG
Pix4D Co (filiale de Pix4D)	2-10-5, Shibuya, Shibuya-ku, Tokyo, Japan	Japon	95,00%	IG	95,00%	IG
Pix4D GmbH (filiale de Pix4D)	Alte Jakobstraße 85, 86 (Neue GrünstaBe 17, 18) 10179 Berlin	Allemagne	95,00%	IG	95,00%	IG

Pix4D Shanghai (filiale de Pix4D)	Suite 405, 798 Zhaojiabang Lu, Xuhui District, Shanghai 200030, PRC	Chine	95,00%	IG	95,00%	IG
Pix4D Espagne (filiale de Pix4D)	Velazquez, 92 28006 Madrid	Espagne	95,00%	IG	95,00%	IG
SOCIETES CONSOLIDEES PAR MISE EN EQUIVALENCE						
Iconem	6 rue Jules Chaplain 75006 Paris	France	41,79%	MEE	45,00%	MEE
Planck Aerosystems Inc	2065 Kurtz St, San DiegoCA 92110	États-Unis	47,17%	MEE	49,00%	MEE
Sky-Hero	Place Willy Devezon 4 boîte 37903 Leuze-en-Hainaut	Belgique	28.6%	MEE	28.6%	MEE

Parrot UK Limited enregistrée au Royaume Uni sous le numéro 05480392, filiale à 100% de Parrot SA est exemptée de l'exigence du "Companies Act 2006" d'établir des comptes individuels en vertu de l'article s479A du dit "Compagnies Act 2006".

1.2.5 Note 5 – Informations sectorielles

Le Groupe est organisé autour d'un unique secteur opérationnel.

Le pilotage des activités et des investissements par le PDO se fait selon une vision globale groupe et non entité par entité avec une recherche de mutualisation des ressources et des savoir-faire dans un contexte de réduction des coûts.

☑ Compte de résultat

En milliers d'euros	12/31/20	12/31/19
Chiffre d'affaires	57 270	76 058
Résultat opérationnel courant	(35 775)	(28 437)
<i>En % du CA</i>	<i>-62,5%</i>	<i>-37,4%</i>

☑ Effectifs à la clôture

Employés	Total
Effectifs Groupe 2020	516
Effectifs Groupe 2019	551

Ces effectifs tiennent compte des contrats d'apprentissage.

☑ État de la situation financière

Du fait d'un unique secteur opérationnel, les actifs et passifs représentent l'ensemble du groupe Parrot depuis le 1^{er} janvier 2017.

1.2.6. Note 6 - Analyse des ventes

☒ Analyse des ventes du Groupe par zones géographiques

En dehors des ventes de licences de photogrammétrie effectuées via une plateforme e-commerce propre au Groupe, l'essentiel de la commercialisation des produits Parrot s'appuie sur un réseau de distributeurs spécialisés et limités par zone géographique. Cette organisation favorise la couverture d'un plus grand nombre de pays avec le support client approprié.

Analyse par principaux contributeurs (en milliers d'euros)	12/31/20	12/31/19
États-Unis	20 697	25 678
France	5 553	9 725
Amérique du Sud	3 188	2 419
Allemagne	2 570	1 887
Espagne	2 518	4 293
Royaume-Uni	2 538	4 335
Japon	2 400	2 971
Europe de l'Est	1 999	2 565
Suisse	1 717	1 622
Nordics	1 614	1 417
Top 10	44 793	56 912
Autres	12 477	19 147
Total	57 270	76 058

Le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 2,5 M€ en Grande Bretagne. Fin février 2021 et dans le contexte du Brexit, la Grande Bretagne n'applique pas de droits de douanes sur l'importation de drones sur son territoire. En matière de devises, le risque est couvert par des ventes effectuées en euro avec nos principaux clients.

1.2.7. Note 7 – Charges opérationnelles par nature

En milliers d'euros	12/31/20	12/31/19
Consommation de matières premières et marchandises, et achats de sous-traitance	(14 366)	(25 531)
Autres charges externes	(20 877)	(25 947)
Charges de personnel	(52 850)	(56 648)
Impôts et taxes	(890)	(1 244)
Amortissements et dépréciations	(3 201)	2 198
Production stockée	(1 148)	(3 271)
Autres produits et charges d'exploitation	287	5 949
Total des charges opérationnelles	(93 045)	(104 495)

Le CIR 2020 pour 4 M€ (3,1 M€ 2019) est comptabilisé en diminution des charges opérationnelles.

Les charges de personnel s'analysent de la manière suivante :

En milliers d'euros	12/31/20	12/31/19
Traitements et salaires	(41 380)	(44 005)
Charges sociales	(9 909)	(10 716)
Autres charges de personnel	(680)	(468)
Charges d'options de souscription d'actions	(1 125)	(1 459)
Total des charges de personnel	(53 094)	(56 648)

1.2.8. Note 8 – Autres charges et produits opérationnels

En milliers d'euros	12/31/20	12/31/19
Cession d'activité Chez Parrot et Airinov	(130)	(877)
PSE 2017	(19)	481
Restructuration 2018	491	2 848
Abandon de créances clients et dilution Sky Hero		(547)
Coût de rapatriement Arvato		(243)
OPA		(524)
Autres	111	(92)
Autres produits et charges opérationnels	453	1 046

Au 31 décembre 2020, les autres produits et charges opérationnels s'élevaient à +0,5 M€ et se composent principalement des éléments suivants :

- d'une reprise de provision pour restructuration nette d'un montant de 0,5 M€, provision non consommée ;
- des frais de fermeture des activités Airinov et Chez Parrot d'un montant de -0,1 M€.

1.2.9. Note 9 – Résultat Financier

En milliers d'euros	12/31/20	12/31/19
Coût de l'endettement financier brut	(257)	(339)
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	13	16
Coût de l'endettement financier net	(245)	(323)
Gains de change	3 489	1 454
Pertes de change	(5 572)	(2 512)
Autres produits et charges financières	94	273
Autres produits et charges financières	(1 990)	(784)
Total	(2 234)	(1 107)

1.2.10. Note 10 – Impôts

☑ Analyse de la charge d'impôts

En milliers d'euros	12/31/20	12/31/19
Impôts courants	(227)	(533)
Impôts différés	(30)	110
Total	(257)	(423)

La charge d'impôts courants de l'exercice 2020 comprend notamment la CVAE pour 77 K€.

☐ Rapprochement entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt effective

En milliers d'euros	12/31/20	12/31/19
Résultat de la période	(38 442)	(29 550)
Intérêts minoritaires	(61)	(1)
Résultat net des sociétés mises en équivalence	(384)	(630)
Charges d'impôts	257	423
- dont CVAE	77	132
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	(37 801)	(28 497)
Taux d'impôt réel	-0,68%	-1,48%
Charge d'impôt théorique 34,43 %	(9 450)	(7 979)
Rapprochement :		
Différences permanentes	(41)	47
Dépréciation de l'écart d'acquisition		
Différence de taux d'impôts	467	
Déficits fiscaux non activés	12 317	10 965
Activation de déficits reportables antérieurs		
Crédit d'impôt recherche	(1 020)	(2 247)
Retenue à la source non imputable		
Autres	(2 017)	(363)
CHARGE RÉELLE D'IMPÔT	257	423

1.2.11 Note 11 – Écarts d'acquisition

Depuis le 31 décembre 2018, l'écart d'acquisition de l'UGT Drones de 42,7 M€ est complètement déprécié.

1.2.12. Note 12 – Immobilisations incorporelles

☑ Répartition des immobilisations incorporelles au 31 décembre 2020

En milliers d'euros	12/31/19	Augment.	Diminut.	Reclass. IFRS 5	Écarts de conv. et reclass.	12/31/20
Valeurs brutes						
Frais de développement	15 842	-	-	-	21	15 863
Brevets et marques	21 343	411	(9 243)	-	29	12 539
Logiciels	3 144	4	(1 161)	(15)	(7)	1 965
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-	-
Autres actifs incorporels	8	-	-	-	0	8
Total	40 337	414	(10 404)	(15)	44	30 375
Amortissements & Dépréciations						
Frais de développement	(15 840)	-	-	-	(21)	(15 861)
Brevets et marques	(21 022)	(417)	9 330	-	(28)	(12 137)
Logiciels	(3 114)	(15)	1 161	7	2	(1 959)
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-	-
Autres actifs incorporels	-	-	-	-	-	-
Total	(39 976)	(432)	10 491	7	(48)	(29 957)
Valeurs nettes comptables						
Frais de développement	2	-	-	-	0	2
Brevets et marques	321	(6)	87	-	1	402
Logiciels	30	(11)	-	(8)	(5)	6
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-	-
Autres actifs incorporels	8	-	-	-	0	8
Total	361	(18)	87	(8)	(4)	418

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées en charges opérationnelles.

Au cours de l'exercice 2020 une revue des immobilisations incorporelles de Parrot SA et Parrot Drones a été réalisée, revue qui a fait ressortir l'obsolescence d'un certain nombre de logiciels mais aussi l'immobilisation historique de licences aujourd'hui passées en charges ou de technologies abandonnées.

A l'exception de l'ancien site internet (dont la valeur nette comptable était de 0,12 M€) , les immobilisations concernées étaient toutes totalement amorties et ont fait l'objet de mises au rebut pour une valeur brute de 10,3 M€ (2 M€ pour Parrot SA et 8,3 M€ pour Parrot Drones).

Suite aux mises au rebut, les valeurs brutes à l'actif ont diminué de 48% pour Parrot SA et 60% pour Parrot Drones par rapport aux montants d'ouverture.

☑ Répartition des immobilisations incorporelles au 31 décembre 2019

En milliers d'euros	12/31/18	Augment.	Diminut.	Ecart de conv. et reclass.	12/31/19
Valeurs brutes					
Frais de développement	15 877	18	-	(52)	15 842
Brevets et marques	21 110	-	(12)	245	21 343
Logiciels	3 061	17	-	66	3 144
Immobilisations en cours	520	-	(678)	159	-
Autres actifs incorporels	8	-	-	0	8
Total	40 575	35	(690)	417	40 337
Amortissements & Dépréciations					
Frais de développement	(15 779)	(360)	-	299	(15 840)
Brevets et marques	(21 022)	(551)	927	(376)	(21 022)
Logiciels	(2 851)	(63)	-	(200)	(3 114)
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-
Autres actifs incorporels	0	-	-	0	-
Total	(39 652)	(974)	927	(277)	(39 976)
Valeurs nettes comptables					
Frais de développement	98	(342)	-	247	2
Brevets et marques	88	(551)	916	(131)	321
Logiciels	211	(46)	-	(134)	30
Immobilisations en cours	520	-	(678)	159	-
Autres actifs incorporels	8	-	-	0	8
Total	923	(939)	237	140	361

1.2.13. Note 13 – Transactions entre actionnaires

En juillet 2019, Parrot Drones a acquis pour 17,36% du capital de MicaSense (pour une valeur de transaction de 1,4 M€, dont 0,4 M€ d'augmentation de capital) portant son pourcentage de détention à 99%.

1.2.14. Note 14 – Immobilisations corporelles

☑ Répartition des immobilisations corporelles au 31 décembre 2020

En milliers d'euros	12/31/19	Augment.	Diminut.	Reclass. IFRS 5	Écart de conv. et reclass.	12/31/20
Valeurs brutes						
Constructions	1 014	58	-	-	(9)	1 063
Matériel et outillage	19 543	1 212	(2)	(51)	(981)	19 721
Autres immobilisations corporelles	13 372	390	(80)	(196)	(49)	13 438
Total	33 929	1 660	(82)	(247)	(1 039)	34 221
Amortissements & Dépréciations						
Constructions	(419)	(268)	-	-	6	(681)
Matériel et outillage	(19 281)	(445)	43	28	916	(18 739)
Autres immobilisations corporelles	(12 023)	(761)	64	159	45	(12 516)
Total	(31 722)	(1 474)	106	187	967	(31 936)
Valeurs nettes comptables						
Constructions	595	(210)	-	-	(4)	381
Matériel et outillage	262	768	41	(24)	(65)	982
Autres immobilisations corporelles	1 349	(371)	(16)	(37)	(4)	922
Total	2 207	187	25	(60)	(72)	2 285

☐ Répartition des immobilisations corporelles au 31 décembre 2019

En milliers d'euros	12/31/18	Augment.	Diminut.	Écarts de conv. et reclass.	12/31/19
Valeurs brutes					
Constructions	733	471	-	(191)	1 014
Matériel et outillage	20 639	169	(1 571)	306	19 543
Autres immobilisations corporelles	13 929	695	(1 322)	69	13 372
Total	35 302	1 335	(2 893)	184	33 929
Amortissements & Dépréciations					
Constructions	(307)	(321)	-	209	(419)
Matériel et outillage	(19 424)	(1 274)	1 792	(375)	(19 281)
Autres immobilisations corporelles	(12 185)	(887)	1 164	(115)	(12 023)
Total	(31 915)	(2 482)	2 955	(281)	(31 722)
Valeurs nettes comptables					
Constructions	426	151	-	18	595
Matériel et outillage	1 216	(1 106)	221	(68)	262
Autres immobilisations corporelles	1 745	(191)	(158)	(46)	1 349
Total	3 386	(1 146)	63	(96)	2 207

1.2.15. Note 15 – Droits d'utilisation : impacts IFRS 16

☐ Principaux impacts à l'ouverture

	IFRS 16 31/12/2019	Impacts IFRS 16	Impacts IFRS 5	IFRS 16 31/12/2020
Actif	8 940	-711	-894	7 336
Actifs non courants	8 192	-646	-894	6 652
- Dont droits d'utilisation	6 622	205	-894	5 934
- Dont créances de loyers	1 570	-851		718
Actifs courants	749	-65		684
- Dont créances de loyers	749	-4		745
Passif	8 940	-711	-894	7 336
Capitaux propres	-211	-26		-237
Passifs non courants	5 725	-885	-741	4 099
- Dont dettes de loyers	5 725	-885	-741	4 099
Passifs courants	3 427	200	-153	3 474
- Dont dettes de loyers	3 427	200	-153	3 474

En septembre 2000, Parrot a établi son siège au 174-178 quai de Jemmapes 75010 Paris en louant ses locaux auprès de la SCOMAP, baux soumis à la réglementation 3/6/9. Au 31 décembre 2020, la société loue dix lots dont quatre sont à durée indéterminée, et six arrivent à échéance en 2021 et 2022 (à l'issue des baux 3/6/9). A la date d'aujourd'hui, aucune négociation n'a été engagée pour renouveler ces baux selon les termes usuels 3/6/9. L'entreprise envisage de les prolonger dans les conditions de baux à durée indéterminée, ce qui fixe par ailleurs la période de préavis à 6 mois. En application de la norme IFRS 16, dans le cas de baux à durée indéterminée, la dette de location se calcule sur une durée d'usage économique estimée. Cette période a été fixée à décembre 2023.

☒ Principaux impacts, incluant les impacts sur le compte de résultat à la date du 31 décembre 2020

IFRS 16.53	Total
La dotation aux amortissements pour les actifs au titre du droit d'utilisation	-3 074
La charge et le produit d'intérêts sur les obligations locatives	-115
La charge relative aux paiements de loyers variables non pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative	0
Les entrées d'actifs au titre des droits d'utilisation	0
La valeur comptable des actifs au titre de droits d'utilisation à la date de la présente note	5 934
Le passif de loyers actualisés amorti à la date de la présente note	7 573
L'impact au compte de résultat lié à l'annulation des loyers comptabilisés entre le début de l'exercice et la date de la présente note (nets des loyers encaissés au titre des sous-locations)	3 146

☒ Variation du droit d'utilisation au 31 décembre 2020 par rapport à l'ouverture

	12/31/19	Entrées d'actifs	Dot. aux amort.	Sorties d'actifs	Écarts de conv.	12/31/20
Droit d'utilisation	6 622	3 568	-3 074	-185	-103	5 934

Les entrées d'actifs sont composées des nouveaux baux pour 1,1 M EUR et des modifications de contrats intervenues sur la période pour 2,4M EUR.

1.2.16. Note 16 – Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants sont constitués des éléments suivants :

☒ Titres de participation

Ils correspondent aux titres de participation de sociétés non consolidées sur lesquels le Groupe n'exerce ni influence notable ni contrôle. Les titres de participations sont essentiellement constitués de titres dans des sociétés de l'activité Drones.

Ce sont des actifs financiers tous évalués à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global selon l'option offerte par IFRS 9.

Les variations de juste valeur de ces actifs sont comptabilisées directement en capitaux propres et elles sont considérées comme non recyclable par le compte de résultat. Ces actifs ne font l'objet d'aucune dépréciation.

En milliers d'euros	12/31/19	Augment.	Diminut.	Écarts de conv. et reclass.	12/31/20
Titres de participation	2 639	2 020	-	(5)	4 653
Total	2 639	2 020	-	(5)	4 653

Parrot Drones SAS détient Dendra Systems (ex BioCarbon Engineering) à 9,9% pour un montant de 2,2 M€.

Parrot Drones SAS détient 18,6% (0,4 M€) de la société Chouette SAS.

Parrot Drones SAS détient les titres de NanoRacing SAS. (20%), société française qui développe un drone de course, acquis par Parrot Drones SAS. le 24 mars 2016 pour 1 M€. La juste valeur de ces titres est nulle au 31 décembre 2020.

Le 21 décembre 2020, Parrot Drones a souscrit à une augmentation de capital d'une société de droit français spécialisée dans les logiciels d'un montant total de 2 M€, lui permettant de détenir 25% du capital et des droits de vote de cette société. Le solde du capital est détenu par son président fondateur un ingénieur expérimenté. L'investissement s'accompagne d'une option à la main de Parrot pour acquérir une majorité du capital de cette société (50,1%) à l'issue d'une période de deux ans. Au vu du caractère non significatif de la participation, cette société n'est pas mise en équivalence dans les comptes du Groupe.

☒ Autres créances rattachées aux titres de participations et dépôts de garantie

Les "Autres créances rattachées aux titres de participations" sont constitués des avances du Groupe à des sociétés non consolidées. Ces actifs financiers ainsi que les dépôts de garantie sont des actifs financiers évalués au coût amorti. Ce dernier est diminué des pertes de valeur. Les produits d'intérêts, les profits et pertes de change et dépréciations sont comptabilisés en résultat. Les profits et pertes résultants de la dé-comptabilisation sont enregistrés en résultat.

Évolution des actifs financiers

En milliers d'euros	12/31/19	Augment.	Diminut.	Écarts de conv. et reclass.	12/31/20
Valeurs brutes					
Autres créances rattachées à des participat.	445	221	(0)	(53)	613
Dépôts de garantie	1 287	44	(106)	(16)	1 209
Total	1 732	265	(106)	(69)	1 822
Dépréciations					
Autres créances rattachées à des participat.	-	-	-	-	-
Dépôts de garantie	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-
Valeurs nettes comptables					
Autres créances rattachées à des participat.	445	221	(0)	(53)	613
Dépôts de garantie	1 287	44	(106)	(16)	1 209
Total	1 732	265	(106)	(69)	1 822

1.2.17. Note 17 – Entreprises mises en équivalence

La situation financière ainsi que la valeur des titres de participations dans les entreprises mises en équivalence ("EMeE") au 31 décembre 2020 se présentent comme suit :

	% du capital détenu	Chiffre d'affaires	Capitaux propres	Résultat des mises en équivalence
Iconem	41,79%	722	419	(166)
Planck Inc	47,17%	1 286	(630)	(354)
SkyHero	28,57%	1 924	1 270	136
Total				(384)

En milliers d'euros	12/31/19	Entrée déperimètre	Résultat	Sortie déperimètre	Transactions entre actionnaires	Écart de conv. et reclass.	12/31/20
Iconem	1 065	-	(166)	-	-	-	899
Planck Inc	2 804	-	(354)	-	-	(212)	2 238
SkyHero	1 694	-	136	-	-	-	1 830
Total	5 563	-	(384)	-	-	(212)	4 967

En milliers d'euros	12/31/20	12/31/19
Valeur comptable des titres de participations au 1 ^{er} janvier	5 564	6 077
Entrée en mise équivalence de Parrot Faurecia Automotive	-	-
Entrée en mise équivalence de Planck Inc	-	-
Entrée en mise équivalence de SkyHero	-	-
Quote-part dans le résultat des EMeE	(384)	(630)
Ecart de conversion	(212)	62
Quote-part dans les autres éléments du résultat des EMeE		
Cession de Parrot Faurecia Automotive		
Dilution du capital SkyHero		296
Autres	-	(241)
Valeur comptable des titres de participations à la clôture	4 967	5 564

1.2.18. Note 18 – Impôts différés

▣ Variation des impôts différés actifs

En milliers d'euros	12/31/20	12/31/19
Au 1 ^{er} janvier	217	240
Produit (charge) de l'exercice	14	(1)
Impact réserves	(17)	(22)
A la clôture	213	217

Constatant une difficulté à prévoir avec fiabilité un plan d'activité pour les prochaines années, l'entreprise ne constate pas d'impôts différés actifs sur les déficits reportables.

▣ Variation des impôts différés passifs

En milliers d'euros	12/31/20	12/31/19
Au 1 ^{er} janvier	44	79
Produit (charge) de l'exercice	44	(112)
Impact réserves	(60)	77
A LA CLOTURE	27	44

▣ Détail des impôts différés actifs et passifs, par nature

En milliers d'euros	Actifs		Passifs		Net	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Immobilisations incorporelles	-	-	26	29	(26)	(29)
Immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-
Dépréciation des titres en autocontrôle	-	-	-	-	-	-
Stocks	413	620	224	344	189	277
Activation des frais de développement	-	-	-	55	-	(55)
Activation des déficits reportables	-	-	-	-	-	-
Compensation impôts différés actifs/passifs	(336)	(488)	(336)	(488)	-	-
Subventions d'investissement	-	-	-	-	-	-
IFRS 16	54	46	-	-	54	46
Autres actifs	938	943	-	-	938	943
Provisions :	279	275	136	113	142	162
dont pensions	244	218	136	113	107	105
dont autres provisions sociales	-	-	-	-	-	-
dont dépréciations créances filiales	-	-	-	-	-	-
dont autres provisions	35	57	-	-	35	57
Autres passifs	-	-	(23)	(8)	23	8
Reports fiscaux déficitaires	-	-	-	-	-	-
Limitation des impôts différés actifs	(1 134)	(1 180)	-	-	(1 134)	(1 180)
Actifs (Passifs) d'impôts différés nets	213	217	28	44	186	173

Les principaux déficits non activés s'élèvent à 288,9 M€ pour le Groupe d'intégration fiscale, à 38,8 M€ pour Parrot Drones, à 69,3 M\$ pour Parrot Inc. et à 26,6 M CHF pour SenseFly SA.

1.2.19. Note 19 – Stocks

En milliers d'euros	12/31/19	Var.	Reclass. IFRS 5	Reclass. et écarts de change	12/31/20
Valeurs brutes	22 827	(3 666)	(693)	(423)	18 045
Dépréciations	(9 512)	1 509	-	132	(7 871)
Stocks, valeur nette	13 315	(2 157)	(693)	(291)	10 173

1.2.20. Note 20 – Créances clients

En milliers d'euros	12/31/20	12/31/19
Clients	7 189	12 108
Dépréciation des clients	(1 195)	(1 805)
Total	5 994	10 304

La diminution du poste clients au 31 décembre 2020 par rapport à l'année précédente reflète la baisse du chiffre d'affaires Groupe et l'attention portée par le management à la gestion de Trésorerie. Les créances ne portent pas intérêt et sont en général payables de 30 à 90 jours.

1.2.21. Note 21 – Créances diverses

En milliers d'euros	12/31/20	12/31/19
Créances de TVA	5 838	6 580
Charges constatées d'avance	1 028	1 547
Débiteurs divers	1 200	2 266
Créances de loyers courantes	745	749
Avances et acomptes versés	1 012	752
Créances sociales	69	13
Total	9 892	11 907

Les créances de TVA correspondent à de la TVA déductible sur achats, essentiellement en France.

Les débiteurs divers correspondent principalement aux fournisseurs débiteurs de Parrot drones & PSA pour 410 K€ ainsi que des produits à recevoir de Pix4D SA pour 570 K€.

Conformément à IFRS 9, la société ne comptabilise plus les créances dont les droits contractuels aux flux de trésorerie ont été transférés, de même que substantiellement tous les risques et avantages attachés à ces créances.

1.2.22. Note 22 – Créances d'impôts

En milliers d'euros	12/31/20	12/31/19
Créances d'impôts	7 644	6 024
TOTAL	7 644	6 024

Les créances d'impôts correspondent principalement au crédit d'impôt recherche : 4M€ pour l'exercice 2020, 3,1M€ pour l'exercice 2019 et 0,3 M€ pour l'exercice 2018. Par ailleurs, Parrot SA a cédé et déconsolidé sa créance détenue sur l'État français au titre du crédit d'impôt recherche 2018 à hauteur de 1,6M€. La trésorerie reçue s'élève à 1,5 M€. Le coût de cette cession comptabilisée en coût de l'endettement financier net s'élève à 0,04 M€. Cette cession s'est faite sans recours.

1.2.23. Note 23 – Dette financière nette

Au 31 décembre 2020, la dette financière nette, incluant la dette financière liée à l'application des IFRS 16 contrats de location, s'élève à (77 928) K€.

La trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que les autres actifs financiers courants s'élèvent à 87 992 K€, en baisse de 38 627 K€ par rapport à la clôture de l'exercice précédent.

Les dettes financières courantes et non courantes s'élèvent à 10 064 K€ (cf. "Note 25 – Dettes financières").

1.2.24. Note 24 – Actifs et passifs destinés à être cédés

Suite à l'entrée en discussions non-exclusives avec la société AgEagle Aerial Systems le 10 novembre 2020 en vue d'une cession de la société MicaSense, l'ensemble des conditions de qualification d'activité non poursuivie au sens des normes IFRS et notamment compte tenu du caractère hautement probable de l'opération ont été remplies. En application de la norme IFRS 5, les actifs et passifs correspondants ont été isolés sur des lignes dédiées.

Ces actifs sont présentés séparément des autres actifs ou groupe d'actifs, sur la ligne "actifs destinés à être cédés" du bilan consolidé et sont évalués au plus bas de la valeur comptable ou du prix de cession estimé, net des coûts relatifs à la cession. Les passifs du groupe d'actifs détenus en vue d'être cédés sont présentés sur la ligne "Passifs liés aux actifs détenus en vue d'être cédés" du passif du bilan consolidé.

Les éléments du compte de résultat, des autres éléments du résultat global et du tableau de flux de trésorerie relatifs à ces activités non poursuivies n'ont pas fait l'objet d'un tel traitement car MicaSense ne représente pas une ligne d'activité ou une région principale et distincte, le Groupe Parrot étant constitué d'un secteur opérationnel unique.

Actif En milliers d'euros	IFRS 5
Actifs non courants	962
Autres immobilisations incorporelles	8
Immobilisations corporelles	60
Droit d'utilisation	894
Impôts différés actifs	0
Actifs courants	1 754
Stocks	693
Créances clients	195
Créances diverses	103
Trésorerie et équivalents de trésorerie	761
Total Actif	2 716

Capitaux propres et Passif En milliers d'euros	IFRS 5
Passifs non courants	741
Dettes de loyers non courantes	741
Passifs courants	814
Dettes financières courantes	262
Dettes de loyers courantes	153
Dettes fournisseurs	345
Autres dettes courantes	53
Total Capitaux Propres et Passif	1 554

1.2.25. Note 25 – Capitaux propres

Capital social

Au 31 décembre 2020, le capital est composé de 30 174 981 actions ordinaires, entièrement libérées et représentant un capital social de 4 599 K€. Le nombre d'actions en circulation a évolué comme suit :

	12/31/19	Émissions	Réductions	12/31/20
Nombre de titres	30 174 681	300		30 174 981
Valeur nominale arrondie (€)	0,15 €	0,15 €		0,15 €
Capital social (en euros)	4 599 260	46	0	4 599 305

Plan d'attribution d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites

☑ Options de souscription d'actions (SO)

Date et nature du plan	Durée	SO existantes au 31/12/2019	SO attribuées au cours de la période	SO exercées sur la période	SO annulées ou rendues caduques	SO existantes au 31/12/2020
CA 15/02/12 : SO	7 ans	-				-
CA 12/05/12 : SO	7 ans	-				-
CA 10/11/12 : SO	7 ans	-				-
CA 20/02/13 : SO	7 ans	4 317			(4 317)	-
CA 15/05/13 : SO	7 ans	11 512			(11 512)	-
Total		15 829	-	-	(15 829)	-

Pour l'ensemble des plans, le nombre des options a évolué comme suit :

En quantité de SO	2020	2019
Nombre d'options au 1 ^{er} janvier	15 829	183 520
SO attribuées durant l'exercice		
SO exercées durant l'exercice		
SO arrivées à échéances durant la période	(15 829)	(167 691)
Nombre de SO à la clôture	-	15 829

Tous les plans de stock-options ont les caractéristiques suivantes (conditions de présence au sein du Groupe) :

- Le bénéficiaire peut souscrire 50% des options attribués à la fin de la 2^{ème} année suivant l'attribution ;
- Le bénéficiaire peut ensuite souscrire à la fin de chaque trimestre révolu 6,25% des options attribués pendant la période de trois ans qui suit.

☒ Attributions d'actions gratuites (AGA)

Date et nature du plan	Durée	AGA existantes au 31/12/2019	AGA attribuées au cours de la période	AGA livrées sur la période	AGA annulées ou rendues caduques	AGA existantes au 31/12/2020
CA 01/05/16 : AGA	3 ans	-				-
CA 24/05/17 : AGA	2 ans	-				-
CA 27/07/17 : AGA	2 ans	-				-
CA 09/11/17 : AGA	2 ans	-				-
CA 14/03/18 : AGA	2 ans	179 500		(180 500)	1 000	-
CA 24/05/18 : AGA	2 ans	10 500		(10 238)	(262)	-
CA 31/07/18 : AGA	2 ans	23 000		(18 525)	(4 475)	-
CA 28/01/19 : AGA	2 ans	215 000				215 000
CA 13/03/19 : AGA	2 ans	20 000				20 000
CA 29/07/20 : AGA	2 ans		273 000			273 000
Total		448 000	273 000	(209 263)	(3 737)	508 000

Pour l'ensemble des plans, le nombre des actions gratuites a évolué comme suit :

En quantité d'AGA	2020	2019
Nombre d'AGA au 1 ^{er} janvier	448 000	482 350
AGA attribuées durant l'exercice	273 000	255 000
AGA livrées durant l'exercice	(209 263)	(207 650)
AGA annulées à échéances durant la période	(3 737)	(81 700)
Nombre d'AGA à la clôture	508 000	448 000

☒ Caractéristiques des plans d'actions gratuites de 2020

Date du CA	Date d'attribution	Nombre initial	Début d'acquisition	Période d'acquisition	Date d'acquisition
7/29/20	7/29/20	273 000	7/29/20	2 ans	7/29/22

☒ Conditions d'attributions des actions gratuites en 2020

L'attribution des actions n'est définitive qu'à l'expiration d'une période de deux ans pour les bénéficiaires, et à condition qu'à cette date le bénéficiaire soit toujours employé du Groupe Parrot.

Les 29 juillet 2020, le Conseil d'administration a validé la proposition, les termes et les conditions du Règlement de Plan de rémunération et de motivation soumis par le Comité des rémunérations et des nominations. Le Comité des rémunérations et des nominations a mis en place un plan d'attribution d'unités réglées en actions Parrot à l'issue de 2 ans sous réserve de condition de présence et de performances pour l'ensemble des bénéficiaires.

☒ Incidence sur les états financiers

La charge reconnue au titre des attributions d'options et d'actions gratuites s'élève à 881 K€ en 2020 (contre 1 459 K€ en 2019).

Actions propres

	12/31/19	Acquisit°	Cessions	Reclass.	Annulat°	Attrib. au nominatif	12/31/20
Nombres de titres	397 789	-	(209 263)	-	-	-	188 526
Valeur (en milliers d'euros)	4 678						2 050

	31/12/2018	Acquisit°	Cessions	Reclass.	Annulat°	Attrib. au nominatif	31/12/2019
Nombres de titres	612 179	36 494	(250 884)	-	-	-	397 789
Valeur (K€)	7 868	-	-	-	-	-	4 678

Le nombre des titres au 31 décembre 2020 est constitué de :

Détail du nbre de titres	12/31/19	Acquisit°	Cessions	Reclass.	Annulat°	Attrib. au nominatif	12/31/20
Actions propres non attribuées	-						-
Actions gratuites attribuées et non livrées au personnel	397 789		(209 263)				188 526
Actions à annuler	-						- 0
Sous-total	397 789	-	(209 263)	-	-	-	188 526
Contrat de liquidités	-						-
Total	397 789	-	(209 263)	-	-	-	188 526

L'Assemblée Générale des actionnaires du 16 juin 2020 a autorisé un programme de rachat d'actions. Les actions rachetées peuvent être utilisées en vue de :

- la poursuite du contrat de liquidité,
- l'allocation d'options d'achat d'actions et /ou d'actions gratuites aux salariés ou aux mandataires sociaux du Groupe Parrot,
- la réduction du capital de la Société.

Contrat de liquidité

Le contrat de liquidité a été résilié au 30 juin 2019.

Programmes de rachat d'actions (PRA)

La valeur des différents programmes correspond au solde des actions attribuées au personnel et non servies ainsi qu'aux actions achetées restantes au 31 décembre 2020.

Actions	Restantes au 31/12/2019	Annulées en 2019	Attribuées et servies en 2020	Rachat	Attribuées et non servies	Restantes au 30/12/2020
PRA N°6	-					-
PRA N°10	-					-
PRA N°11	-					-
PRA N°12	17 171					17 171
PRA N°13	344 124		(209 263)			134 861
PRA N°14	36 494					36 494
Total	397 789	-	(209 263)	-	-	188 526

Dividendes

Aucune distribution de dividende n'est prévue concernant l'exercice 2020.

1.2.26. Note 26 – Dettes financières

En milliers d'euros	12/31/20	12/31/19
Dettes sur immobilisations en crédit-bail	-	-
Dettes de loyers	4 099	5 725
Emprunts et dettes financières divers	1 762	1 511
Dettes financières non courantes (long terme)	5 861	7 235
Dettes envers les établissements de crédit	-	-
Dettes de loyers	3 474	3 427
Emprunts et dettes financières divers	729	-
Dettes financières courantes (court terme)	4 203	3 427

☑ Emprunts et dettes financières divers

Au 31 décembre 2020, une avance remboursable à taux zéro de Bpifrance dans le cadre du projet FELIN (Futur Equipement LTE Intégré avec virtualisation) pour un solde de 1 104 K€ est comptabilisée chez Parrot Drones. Le projet avait pour but de développer des circuits intégrés et des équipements de nouvelle génération pour les objets connectés en 4G. Cette avance est remboursée sur quatre ans, avec une première annuité de 305 K€ payée en juillet 2019, une seconde en mai 2020. Par ailleurs, une partie de cette avance pour un montant de 494 K€ a fait l'objet d'un abandon de créance. Cet abandon n'est pas constaté car il est soumis au remboursement préalable des annuités dues en 2021 et 2022.

Dans le contexte de la crise sanitaire et économique de covid-19, le Groupe a contracté des emprunts à hauteur de 1,4 M€ pour la société SenseFly remboursables jusqu'au 31/12/2024.

☑ Juste valeur des instruments dérivés à la clôture

En milliers d'euros	12/31/20	12/31/19
Passif courant	-	-
Passif non courant	-	-

☑ Variation des passifs issus des activités de financement

En milliers d'euros	12/31/19	Flux de trésorerie		Variations non-monétaires		12/31/20
		Encaiss. liés aux nouveaux emprunts	Rembours. de dettes financières	Effet de change	Reclass.	
Passifs non courants						
Dettes envers les établissements de crédit	-	-				-
Emprunts obligataires convertibles	-					-
Dettes de loyers	5 725			(132)	(1 494)	4 099
Emprunts et dettes financières divers	1 510	1 400	(406)	(9)	(734)	1 762
Dettes financières non courantes (long terme)	7 235	1 400	(406)	(141)	(2 228)	5 861
Passifs courants						
Dettes envers les établissements de crédit	-	219		(15)	-203 732	-
Intérêts courus sur emprunts	-					- 0
Dettes de loyers	3 427		(3 837)	(97)	3 981	3 474
Emprunts et dettes financières divers		63		(8)	674	729
Dettes financières courantes (court terme)	3 427	281	(3 837)	(121)	4 452	4 203
Dettes financières	10 662	1 682	(4 242)	(262)	2 224	10 064

1.2.27. Note 27 – Résultat par action

☑ Résultat de base par action

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, diminué le cas échéant des actions propres. Le nombre

moyen pondéré d'actions ordinaires est une moyenne annuelle calculée en fonction de la date d'émission ou de rachat des actions au cours de la période.

En euros	12/31/20	12/31/19
Résultat net part du Groupe (en euros)	(38 149 700)	(29 549 111)
Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation	30 174 981	30 174 681
Résultat net de base par action (en euros)	-1,26 €	-0,98 €

☑ Résultat dilué par action

Le résultat dilué par action tient compte des instruments dilutifs en circulation à la clôture de la période. Compte tenu du résultat négatif en 2020, il n'a pas été tenu compte des instruments potentiellement dilutifs existants dans le calcul du résultat dilué par action.

En euros	12/31/20	12/31/19
Résultat net part du Groupe utilisé pour la détermination du résultat dilué par action	(38 149 700)	(29 549 111)
Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation retenu pour la détermination du résultat net dilué par action	30 174 981	30 174 681
Résultat net dilué par action (en euros)	-1,26 €	-0,98 €

1.2.28. Note 28 – Participations ne donnant pas le contrôle

Parrot Drones SAS. possède des participations dans trois sociétés que sont Dendra Systems (ex BioCarbon Engineering), Chouette SAS. et Nano Racing (cf. Note 16 – Actifs financiers non courant). Le pourcentage et les conditions de détention du capital de ces sociétés n'en donne pas le contrôle à Parrot Drones SAS.

Le 21 décembre 2020, Parrot Drones a souscrit à une augmentation de capital de la société de droit français spécialisée dans les logiciels d'un montant total de 2 M€, lui permettant de détenir 25% du capital et des droits de vote de cette société. Le solde du capital est détenu par son président fondateur un ingénieur expérimenté. L'investissement s'accompagne d'une option à la main de Parrot pour acquérir une majorité du capital de cette société (50,1%) à l'issue d'une période de deux ans.

1.2.29. Note 29 – Provisions pour retraites et engagements assimilés

☑ Introduction

Les avantages du personnel sont principalement constitués des engagements de retraite concernant les sociétés Parrot Drones, Parrot SA et Parrot ANZ.

Le Groupe est soumis à des régimes de retraite à prestations définies pour les indemnités de fin de carrière versées aux salariés. Ces régimes ne font l'objet d'aucun financement par le Groupe.

☑ Information financière

Les avantages complémentaires relatifs aux salariés sont principalement constitués des provisions pour indemnités de départ à la retraite (PIDR). Au 31 décembre 2020, la provision se compose principalement de :

- 719 K€ de PIDR chez Parrot Drones (638 K€ au 31 décembre 2019) ;
- 256 K€ de PIDR chez Parrot SA (233 K€ au 31 décembre 2019) ;
- 276 K€ de PIDR chez Parrot ANZ

En milliers d'euros	12/31/19	Dotations	Reprises	Var. de périmètre	Reclass.	Reclass. écarts actuariels	Écarts de conv.	12/31/20
PIDR	871	118	-	-	-	(14)	-	975
Autres PIDR	-	32	-	-	233	-	11	276
Total des prov. pour retraites et engagements assimilés	871	150	-	-	233	(14)	11	1 251

(Charge) / Produit de l'exercice	2020	2019
Coût net des services	(110)	(142 000)
Intérêt net sur passif / actif	(8)	(17 000)
Modification de régime au cours de l'exercice		
Effets de Réduction / Liquidation		134
(Charge) / Produit de l'exercice	(118)	(25 000)

Evolution de la dette actuarielle sur l'exercice	2020	2019
Dette actuarielle (DBO) au début de la période	(871)	(872)
Coût net des services	(110)	(142)
Intérêt net sur passif / actif	(8)	(17)
Modification de régime	-	-
Effets de Réduction / Liquidation	-	134
Gains / (pertes) d'expérience générés sur la période	(6)	(29)
Gains / (pertes) liés aux changements d'hypothèses démographique	20	55
Gains / (pertes) liés aux changements d'hypothèses financières	-	-
Prestations payés	-	-
(Acquisition)/Cession	-	-
Transferts (Net entre transferts entrants et sortants)	-	-
Dette actuarielle (DBO) à la fin de la période	(975)	(871 000)

Principale hypothèses, %	2020	2019
Taux d'actualisation	0,81%	0,90%
Taux d'inflation	1,80%	1,80%
Taux de progression des salaires	3,40%	3,57%

1.2.30. Note 30 – Autres provisions non courantes

En milliers d'euros	12/31/19	Dotations	Reprises	Var. de périmètre	Reclass.	Écarts de conv.	12/31/20
Provisions pour litiges	-	-	-	-	-	-	-
Autres prov. pour risques et charges	149	32	(129)	-	60	(0)	111
TOTAL DES PROVISIONS NON COURANTES	149	32	(129)	-	60	(0)	111

1.2.31. Note 31 - Provisions courantes

▣ Variation des provisions courantes au cours de l'exercice

En milliers d'euros	12/31/19	Dotations	Reprises	Var. de périmètre	Reclass.	Écarts de conv.	12/31/20
Provisions pour garanties données aux clients	2 236	173	(1 237)	-	-	(20)	1 152
Autres prov. pour risques et charges	2 953	1 301	(1 398)	-	(80)	(74)	2 701
TOTAL DES PROVISIONS COURANTES	5 189	1 473	(2 635)	-	(80)	(94)	3 853

Les autres provisions sont principalement composées de :

- Provisions pour litiges : Parrot et ses filiales restent impliquées dans des litiges aux États-Unis ou ailleurs, pour lesquels des provisions ont été constituées pour un montant global 0,9 M€ vs 1,1 M€ fin 2019 ;
- Provisions pour restructurations 2018 pour 0,2 M€ vs 0,3 M€ fin 2019 ;
- Provisions pour engagements fournisseurs pour 1,5 M€ vs 1,0 M€ fin 2019 ;

- Provision pour garantie : 1,2 M€ vs 2,2 M€ fin 2019 ;
- Autres provisions : 0,1 M€ vs 0,4 M€ fin 2019.

1.2.32. Note 32 – Dettes fournisseurs, dette d'impôt courant, autres dettes courantes et non courantes

☑ Dettes fournisseurs, dette d'impôt courant et autres dettes courantes

Le poste Fournisseurs s'élève à 11,9 M€ au 31 décembre 2020 versus 16,3 M€ au 31 décembre 2019, cette diminution s'explique principalement par la baisse d'activité.

La CVAE 2020 pour un montant de 77 K€ (contre 96 K€ en 2019) est classée en dette d'impôt courant.

Les avoirs à émettre pour 0,5 M€ correspondent aux provisions pour retours commerciaux et garantie de marge.

En milliers d'euros	12/31/20	12/31/19
Fournisseurs	11 930	16 258
Dette d'impôt courant	109	46
Avoirs à émettre	450	1 055
Dettes fiscales et sociales	9 800	9 043
Dettes sur acquisitions d'intérêts minoritaires	(0)	0
Avances et acomptes reçus	1 501	1 051
Autres dettes courantes	1 742	2 822
Autres dettes courantes	13 494	13 971

☑ Autres dettes non courantes

En milliers d'euros	12/31/20	12/31/19
Dettes sur acquisitions d'intérêts minoritaires	3 124	2 649
Autres dettes non courantes	3 124	2 649

En milliers d'euros	12/31/19	Var. par capitaux propres	Var. par P&L	Écarts de conv.	Reclass.	12/31/20
Option de vente Pix4D	(2 578)	(287)	-	(10)	-	(2 875)
Autres	(70)	-	(423)	3	-	(490)
Total	(2 649)	(287)	(423)	(6)	-	(3 365)

Les obligations de Parrot relatives au rachat des titres Pix4D sont enregistrées en dettes sur acquisitions d'intérêts minoritaires, classées en dettes non courantes compte tenu de la date d'exercice à plus d'un an. Ces options d'achats sont évaluées à la juste valeur en fonction de la performance opérationnelle, soit à la valeur actualisée du prix d'exercice estimé, sur la base des niveaux de marge et de chiffre d'affaires. Le taux d'actualisation reflète le coût marginal d'endettement de Parrot.

Les autres dettes non courantes incluent 2 875 K€ liées à ces options d'achats.

1.2.33. Note 33 – Instruments financiers

☑ Catégorisation et juste valeur (JV) des actifs et passifs financiers

Au 31 décembre 2020 En milliers d'euros	JV par résultat	Dettes de put	JV par OCI	Coût amorti	Val. au bilan	Juste valeur
Autres créances rattachés à des participations et dépôts de garantie				1 822	1 822	
Autres immobilisations financières			4 653		4 653	4 653
Créances de loyers non courantes	718				718	718
Clients				5 994	5 994	-
Créances de loyers courantes	745				745	745
Autres créances courantes				9 147	9 147	-
Autres actifs financiers courants	-				-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	87 992				87 992	87 992
Total actifs financiers	89 455	-	4 653	16 962	111 070	94 108
Dettes financières non courantes				1 762	1 762	-
Autres dettes non courantes		3 365			3 365	-
Dettes fournisseurs				11 930	11 930	-
Autres dettes courantes				13 494	13 494	-
Total passifs financiers	-	3 365	-	27 186	30 551	-

Au 31 décembre 2019 En milliers d'euros	JV par résultat	Dettes de put	JV par OCI	Coût amorti	JV. au bilan	Juste valeur
Autres créances rattachés à des participations et dépôts de garantie				1 732	1 732	
Autres immobilisations financières			2 639		2 639	2 639
Créances de loyers non courantes	1 570				1 570	1 570
Clients				10 304	10 304	-
Créances de loyers courantes	749				749	749
Autres créances courantes				11 158	11 158	-
Autres actifs financiers courants					-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	126 618				126 618	126 618
Total actifs financiers	128 937	-	2 639	23 194	154 770	131 576
Dettes financières non courantes				1 511	1 511	-
Autres dettes non courantes		2 649			2 649	-
Dettes fournisseurs				16 258	16 258	-
Autres dettes courantes				13 971	13 971	-
Total passifs financiers	-	2 649	-	31 739	34 388	-

☑ Hiérarchie de juste valeur

Les critères utilisés pour classer les instruments financiers dans chaque niveau de juste valeur sont des critères objectifs basés sur la définition des niveaux de juste valeur selon la norme IFRS 7.

Les classes d'actifs et de passifs valorisées à la juste valeur après leur première comptabilisation sont les suivantes :

- Actifs/passifs évalués à la juste valeur par le compte de résultat et par les autres éléments du résultat global ;
- Actifs évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ;
- Instruments dérivés qualifiés en couverture de flux futurs de trésorerie.

La hiérarchie des justes valeurs se compose des niveaux suivants :

- Des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (Niveau 1) ;
- Des données d'entrée autres que les prix cotés visés au Niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) soit indirectement (à savoir des données dérivées de prix) (Niveau 2) ;

- Des données d'entrée relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données d'entrée non observables) (Niveau 3).

Nous n'avons pas effectué de transfert entre les différents niveaux, entre les années 2019 et 2020.

Au 31 décembre 2020 En milliers d'euros	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers évalués à la juste valeur, dont :				
Actifs financiers	4 653			4 653
Créances de loyers non courantes	718			718
Autres actifs financiers courants	-	-		
Créances de loyers courantes	745			745
Trésorerie et équivalents de trésorerie	88 753	88 753		
Total Actif	94 869	88 753	-	6 116
Passifs financiers évalués à la juste valeur, dont :				
Emprunts obligataires convertibles	-			
Autres dettes financières	-			
Autres dettes courantes	-			
Autres dettes non courantes	-			
Total Passif	-	-	-	-

Au 31 décembre 2019 En milliers d'euros	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers évalués à la juste valeur, dont :				
Autres immobilisations financières	2 639			2 639
Créances de loyers non courantes	1 570			1 570
Autres actifs financiers courants	-			
Créances de loyers courantes	749			749
Trésorerie et équivalents de trésorerie	126 618	126 618		
Total Actif	131 576	126 618	-	4 958
Passifs financiers évalués à la juste valeur, dont :				
Emprunts obligataires convertibles	-			
Autres dettes financières	-			
Autres dettes courantes	-			
Autres dettes non courantes	-			
Total Passif	-	-	-	-

☑ Échéancier des dettes financières

Les dettes financières sont détaillées en "Note 25 – Dettes financières".

☑ Analyse des créances clients et de leur antériorité

Au 31 décembre 2020	Non échues	Créances clients pour lesquelles la date d'échéance de paiement est dépassée				Total
En milliers d'euros		0-3 mois	3-6 mois	6-12 mois	>1 an	
Créances clients	4 097	1 622	95	-0	1 375	7 189
Total actifs financiers	4 097	1 622	95	-0	1 375	7 189
Dont couverture COFACE	1 997	214	3	4	14	2 233
Créances client non couvertes	2 099	1 408	92	4	1 360	4 956
Provisions clients et comptes rattachés	-	-	-	-	-	1 195
Total créances clients	4 097	1 622	95	-0	1 375	5 994

La méthode d'évaluation des provisions clients reste inchangée.

Au 31 décembre 2019 En milliers d'euros	Non échues	Créances clients pour lesquelles la date d'échéance de paiement est dépassée				Total
		0-3 mois	3-6 mois	6-12 mois	>1 an	
Créances clients	5 458	2 987	755	632	2 276	12 108
Total actifs financiers	5 458	2 987	755	632	2 276	12 108
Dont couverture COFACE	1 781	308	- 0	- 0	115	2 204
Créances client non couvertes	3 676	2 679	755	632	2 161	9 904
Provisions clients et comptes rattachés	-	-	-	-	-	1 805
Total créances clients	5 458	2 987	755	632	2 276	10 304

Les créances pour lesquelles la date d'échéance est dépassée concernent un nombre limité de clients qui font l'objet d'analyses et de suivis précis. Le cas échéant, des provisions pour dépréciations ont été constatées pour un montant total de 1 195 K€, soit une baisse de 610 K€ comparé à l'année 2019.

La politique du Groupe en matière des créances clients consiste en la gestion des couvertures du contrat COFACE existant et la surveillance régulières des créances clients.

☑ Instruments de couverture

Néant en 2020.

1.2.34. Note 34 – Risques de marché

Risque de change

Le Groupe est exposé à deux types de risques de change, pouvant impacter le résultat et les capitaux propres : d'une part, des risques liés à la conversion, pour les besoins de l'élaboration des comptes consolidés, des comptes en devises des filiales consolidées ayant une devise fonctionnelle différente de l'euro et d'autre part, des risques opérationnels sur les flux d'exploitation ou de nature financière non libellés en devises de fonctionnement des entités.

En 2020, 62% du chiffre d'affaires du Groupe, 78% du coût des ventes et 16% des dépenses opérationnelles sont libellés en USD ou devises rattachées à ce dernier, le Groupe est exposé aux fluctuations de cette devise par rapport à l'euro. Le Groupe n'a pas couvert son exposition nette à la variation de l'USD.

Afin de limiter l'impact de la variation de l'USD sur sa rentabilité, le Groupe développe les ventes libellées dans cette devise. A fin décembre 2020, 21% de la trésorerie et des autres actifs financiers courants du Groupe est en USD ou devises rattachées.

☑ Exposition au risque de change

En milliers de devises, au 31 décembre 2020	USD	HKD	GBP	CNY	EUR	AUD	CHF
Créances commerciales	4 930	-	0	15	392	-	-
Dettes fournisseurs	(4 884)	(83)	(0)	(4 751)	(1 577)	-	(517)
Autres créances rattachées à des participations	10 520	(4 352)	-	-	-	-	-
Compte courant	364	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés		- 0		- 0	- 0	- 0	

En milliers de devises, au 31 décembre 2019	USD	HKD	GBP	CNY	EUR	AUD	CHF
Créances commerciales	9 381			3 965	50		
Dettes fournisseurs	(12 155)	(28)	(532)	(5 090)	(638)	(954)	(179)
Autres créances rattachées à des participations	35 274	(4 718)					-
Compte courant	3 586				387		(22)
Instruments financiers dérivés							

En milliers d'euros, au 31 décembre 2020	Impact sur le compte de résultat	Impact en capitaux propres	Impact sur le compte de résultat	Impact en capitaux propres
	Appréciation de 10% des devises par rapport à l'euro		Appréciation de 10% de l'euro par rapport aux devises	
Créances commerciales	490		(401)	
Dettes fournisseurs	(737)		603	
Autres créances rattachées à des participations		953		(779)
Compte courant		33		(27)
Instruments financiers				

En milliers d'euros, au 31 décembre 2019	Impact sur le compte de résultat	Impact en capitaux propres	Impact sur le compte de résultat	Impact en capitaux propres
	Appréciation de 10% des devises par rapport à l'euro		Appréciation de 10% de l'euro par rapport aux devises	
Créances commerciales	984		(1 080)	
Dettes fournisseurs	(1 429)		1 169	
Autres créances rattachées à des participations		3 429		(2 805)
Compte courant		352		(288)
Instruments financiers dérivés				

Le tableau de sensibilité au risque de change ci-dessus montre l'impact d'une appréciation ou d'une dépréciation de 10% de l'euro contre les autres devises sur les montants des créances clients, dettes fournisseurs et instruments financiers dérivés de couverture. Il précise également comment cet impact se traduirait dans les comptes.

Risque de taux

La trésorerie est placée de façon ponctuelle sur des supports sans risque avec des taux sous-jacents majoritairement à trois mois maximums.

L'incidence d'une variation de 1% du taux de rendement moyen aurait pour incidence une perte de 14 K€ sur le niveau des produits financiers consolidés.

Compte tenu des faibles taux de rendement actuels, l'entreprise n'a pas systématiquement recours à des placements à court et moyen terme.

	12/31/19	Acquisi°	Cessions	Reclass.	Annula°	Attribu° au nominatif	12/31/20
Nbres de titres	397 789	-	(209 263)	-	-	-	188 526
Valeur (en K€)	4 678						2 050

Risque sur les actions propres

Le Groupe détient des actions auto-détenues, conformément au programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale des actionnaires.

Les cours des actions Parrot a été historiquement soumis à de fortes variations, à la hausse comme à la baisse. Ces variations, qui pourraient se poursuivre, sont fonction de nombreux facteurs, tels les performances financières du Groupe, les performances financières du secteur, les innovations technologiques, de manière générale les fluctuations des marchés boursiers.

La valeur des actions propres reclassée en capitaux propres s'élève à 2 050 K€ pour 188 526 actions.

Risque de liquidité et contrepartie

La gestion du risque de liquidité est centralisée au niveau de la Direction financière. La gestion de la trésorerie globale au niveau du Groupe permet de compenser les excédents et les besoins de trésorerie internes.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

La politique de financement de Parrot est d'assurer à tout moment la liquidité nécessaire au financement des actifs du Groupe, de ses besoins de Trésorerie court terme et de son développement tant en termes de durée que de montants, et ce au moindre coût.

☒ Actifs financiers au 31 décembre 2020

Le risque de contrepartie représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients.

La valeur nette comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale du Groupe face au risque de crédit. Au 31 décembre 2020, l'exposition maximale au risque de crédit se présente donc ainsi :

- Clients : 6,0 M€
- Autres créances : 17,5 M€
- Trésorerie et équivalents de trésorerie : 88,0 M€

Depuis 2016, la politique du groupe Parrot consiste à diversifier la gestion du risque de contrepartie en répartissant les placements dans des établissements bancaires de premier rang et sur différentes maturités, et en assurant un suivi régulier.

Face au risque de contrepartie des créances clients, il est comptabilisé une provision pour créances douteuses, qui peut correspondre à la totalité ou à une quote-part du montant, déterminée en fonction de la probabilité de recouvrement de la créance.

Pour se prémunir du risque de crédit et donc couvrir son risque de non-paiement, le Groupe a mis en place des procédures de recouvrement et de blocage de comptes clients.

Une police Coface garantit le non-recouvrement des créances de certains clients français et étrangers de la Société localisés au sein des zones "1" et "2" (couvrant respectivement les pays de l'OCDE et le reste du monde selon les critères déterminés par la COFACE) au titre des ventes des produits de la Société, ainsi que les ventes effectuées par les filiales Parrot Drones, Parrot Inc. et Parrot Asia Pacific Ltd. Le montant de la garantie s'élève à 90% de la créance nette garantie hors TVA.

☒ Passifs financiers au 31 décembre 2020

La capacité du Groupe à assurer le service de sa dette dépend de la performance de ses activités opérationnelles et de sa capacité à générer de la trésorerie par ses activités. L'échéance des passifs financiers se présente ainsi :

Au 31 décembre 2020 En milliers d'euros	Val. comptable	Flux de trésorerie contractuel	Moins d'1 an	1-2 ans	2-5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers						
Emprunts obligataires convertibles						
Dettes envers les établiss. de crédit						
Emprunts et dettes fin. Divers	1 762		305	799	658	
Concours bancaires						
Dettes de loyers non courantes	4 099				4 082	17
Dettes fournisseurs	11 930		11 930			
Dettes de loyers courantes	3 474		3 474			
Autres dettes	16 859		13 494	1 951	1 414	
Total	38 125	-	29 203	2 750	6 154	17
Passifs financiers dérivés						
Instruments de taux						
Instruments de change						
Total	-	-	-	-	-	-

Au 31 décembre 2019 En milliers d'euros	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuel	Moins d'1 an	1-2 ans	2-5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers						
Emprunts obligataires convertibles						
Dettes envers les établiss. de crédit						
Emprunts et dettes fin. Divers	1 511				1 511	
Concours bancaires						
Dettes de loyers non courantes	5 725				5 522	203
Dettes fournisseurs	16 258		16 258			
Dettes de loyers courantes	3 427		3 427			
Autres dettes	16 620		13 971	2 649		
Total	43 540	-	33 655	2 649	7 032	203
Passifs financiers dérivés						
Instruments de taux						
Instruments de change						
Total	-	-	-	-	-	-

1.2.35. Note 35 – Rémunération des dirigeants

☑ Montant global des rémunérations versées aux membres du comité de direction

En milliers d'euros	12/31/20	12/31/19
Rémunérations fixes	1 270	1 539
Rémunérations variables	231	217
Avantages à court terme	1 501	1 756
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-
Paievements en actions	47	153
TOTAL	1 548	1 909

En 2020, le comité de direction est composé des 7 membres suivants : Président directeur général, Directeur Administratif et Financier, Directeur des Ressources Humaines, Directeur des Systèmes d'Information, Directeur juridique, Directeur Marketing et commercial, Directeur achats et Production. En 2019, il était composé de 9 personnes : Président-directeur général, Directeur chargé des participations, Directeur juridique, Directeur financier, Directeur des ressources humaines, Directeur marketing et commercial, Responsable programme core portfolio, Directeur achats et industrie, et Responsable du développement nouveaux produits.

1.2.36. Note 36 – Parties liées

Le Groupe identifie les parties qui lui sont liées conformément aux dispositions de l'article 9 de la norme IAS 24.

☑ Entreprises associées

Il s'agit des entreprises sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable et qui sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence. Les transactions effectuées avec ces entreprises associées au cours de l'exercice 2020 ont été réalisées à des prix de marché et leur volume n'est pas significatif. Cf. Note 17 "Entreprises mises en équivalence".

☑ Autres parties liées

Le principal actionnaire de Parrot est la société Horizon SAS dont Henri Seydoux (Président de Parrot) est président. Pour les filiales de Parrot SA, les transactions effectuées, les transactions sont totalement éliminées en consolidation, toutes ses filiales étant consolidées par intégration globale. Ces transactions sont réalisées à des prix de marché.

Les rémunérations accordées aux principaux dirigeants sont détaillées en "Note 34 - Rémunération des dirigeants".

1.2.37. Note 37 – Engagements donnés ou reçus

☑ Engagements donnés

Le montant des commandes fermes au 31 décembre 2020 passées auprès de nos principaux fournisseurs s'élève à 13,8 M€.

Une garantie maison-mère d'un montant de deux millions deux cent trente-six mille sept cent trente-six dollars (USD 2 236 736) a été signée en date du 29 janvier 2016 en faveur de la société Matrix Partners Management Services LP en garantie des engagements de location de la filiale américaine Parrot Inc.

Au 31 décembre 2020, le montant de l'engagement hors bilan pour ce contrat s'élève à 1,2 M€.

Une lettre d'intention émise par Parrot SA confirme le soutien financier à Parrot Drones SAS afin d'assurer la continuité d'exploitation et lui permettant d'honorer ses dettes.

Une garantie de \$2m. (soit 1,6 M€) a été signée en date du 29 janvier 2021 et s'appliquant de manière rétroactive sur la durée de l'exercice. Cette garantie a été octroyé à la société OnCore, en charge de la fabrication de l'ANAFI USA pour Parrot Drones aux États-Unis.

1.2.38. Note 38 – Honoraires des Commissaires aux comptes

Montant en HT en milliers d'euros	BM&A	Membres du réseau	Total BM&A 2020	Total BM&A 2019	EY	Membres du réseau	Total EY 2020	Total EY 2019
Certification des comptes	90	33	123	151	107	76	183	185
Services autres que la certification des comptes requis par les textes	15	-	15	15	-	-	-	-
TOTAL	105	33	138	166	107	76	183	185

1.2.39. Note 39 – Évènements postérieurs à la clôture de l'exercice

☑ Parrot remporte l'appel d'offre de la Direction Générale des Armées

Parrot a été choisi par la DGA pour fournir son micro-drone ANAFI USA en vue d'équiper les 3 armées françaises (Air, Mer et Terre), dans le cadre de son appel d'offre lancé en février dernier.

Ce succès est le fruit de deux années de travail pour développer, sécuriser et produire un micro-drone spécifiquement conçu pour répondre aux besoins des forces armées. Le drone ANAFI USA, spécialement adapté pour les Forces armées du monde entier, offre aux soldats un micro-drone quadricoptère de 500 g disposant de capacités d'observation de jour et de nuit. ANAFI USA est entièrement développé en France et produit aux États-Unis.

Le contrat-cadre d'une durée de 5 ans s'entend pour plusieurs centaines de systèmes de drones, des équipements complémentaires, le développement d'adaptations et la formation de pilotes référents. Les premiers systèmes seront livrés dans les prochains mois. La valeur totale du marché, correspondant au montant total maximum de l'accord-cadre, est de 29,9 M€ HT avec un montant minimum de l'accord-cadre, pour sa durée totale de validité, de 1,0 M€ HT.

☑ Cession de la société MicaSense

Le 10 novembre 2020, Parrot a signé une lettre d'intention non engageante visant à céder 99% du capital de MicaSense Inc. à la société AgEagle Aerial Systems Inc. L'opération en cours de négociation à la date de la clôture a été négociée sur la base d'une valeur d'entreprise de \$22,75m. pour 100% du capital. Ce montant intègre une partie payée en actions AgEagle, cotées sur NYSE American, pour un équivalent de \$3m.

Le paiement en cash est prévu en plusieurs échéances, dont \$18m. en 2021 (dont \$3m. en actions AgEagle), puis \$2,25m. fin mars 2022 et \$2,5m. fin mars 2023 contre lesquels vont s'appliquer les garanties données à l'acquéreur.

Cette opération a été conclue le 27 janvier 2021 selon les termes présentés. Un premier paiement de \$12,7m. a été perçu à cette occasion (\$13,5m. net de frais de transaction et d'ajustement sur le besoin en fond de roulement et la trésorerie).